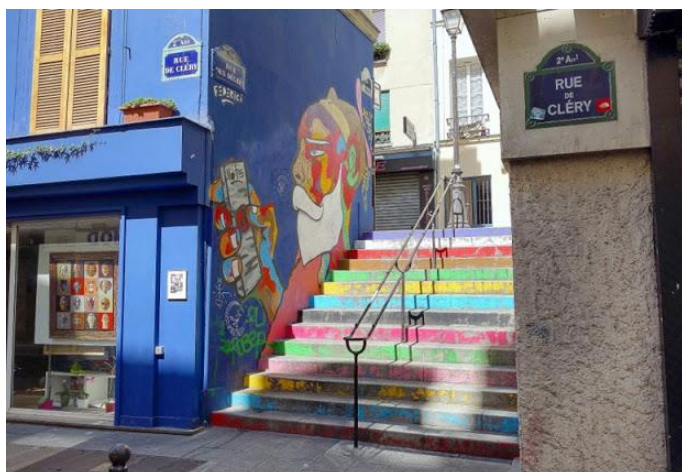


LE TRAIT D'UNION

N° 113



La rue des degrés – Paris 75002



La rue du chat qui pêche – Paris 75005

JUILLET-2020

Association des Retraités de Technip
92973-Paris La Défense-CEDEX-France
a.rtp@external.technipfmc.com
www.artechnip.org

SOMMAIRE

Les rues insolites de Paris

ÉDITORIAL – page 5

- de l'ARTP

NOUVELLES DE LA FNAR-UFR – page 6

- Au Fil des Jours (AFJ N°155-156-157)
- Les Échos (N°72)

REVUE DE PRESSE – page 10

- « Le Particulier »

CHRONIQUES du CHAOS AMBIANT – page 14

TechnipFMC – page 15

- État de la société après trois ans de pertes récurrentes
- Résultats financiers 1T2020

ARTS & CULTURE – page 24

- Le coin des artistes – Le hornbill
- Le pont Spean Preah Tœüs – Cambodge
- Chroniques de voyages
Lal Qila 1^{ère} partie
- Humour « confinement » et au fil des pages

ACTIVITÉS DE TECHNIP – page 32

- Actualité
- Nouveaux contrats

LOISIRS – page 35

- Expositions

NÉCROLOGIE – page 36

- Hommage à ceux qui nous ont quittés

MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE Page 47

- Nouveaux adhérent(e)s
- Modifications des coordonnées
- Démissions
- Radiations

0~0~0~0~0

La réalisation de ce numéro a été effectuée avec la participation de :

Daniel Bailly - Joseph Caer - Jean-Pierre Cohen
Natalia Diaith - Jean-Michel Gay - Jean-Louis Gérard - Huguette Livernault
Michel Pinaz - Philippe Robin - Jean Roy - Jean Marie Ternisien
Michel Metzger – Éric Villemin

Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés ainsi que les ateliers de reprographie de

EN COUVERTURE – Les rues insolites de Paris

Jean Roy - Jean-Pierre Cohen

La rue des degrés – Paris 75002



La rue des Degrés est la plus petite rue de Paris. Dans le quartier Bonne Nouvelle, au cœur du Sentier, elle a jeté ses quatorze marches de la rue Beauregard vers le 87 de la rue de Cléry. Cette rue-escalier aménagée après la démolition de l'enceinte Charles V vers 1634 mesure à peine 3,30 mètres de large et 5,75 mètres de long - 6 mètres selon la base de données de la Ville de Paris - ce qui en fait la plus courte de la Capitale. Les bâtiments riverains sont accessibles par les voies des niveaux inférieur et supérieur. Longée par des façades aveugles, portes et fenêtres encore suggérées ayant été murées, la rue des Degrés possède le charme pittoresque des curiosités architecturales et topographiques auxquelles seule l'histoire secrète de la ville peut donner sens.

La rue du chat qui pêche – Paris 75005

C'est l'une des rues les plus insolites de la capitale. Elle part du 9, quai Saint-Michel et se termine à hauteur du 12, rue de la Huchette, pour une longueur de 26 mètres de long pour seulement 1,80 mètre de large, ce qui en fait une des rues les plus étroites de Paris. Mais la singularité de ce petit passage réside surtout dans la légende qui l'accompagne. Originellement nommée rue des Renards, puis rue des Étuves, rue des Bouticles et enfin rue Neuves des Lavandières, le nom actuel de la voie est tiré d'une enseigne éponyme, aujourd'hui disparue. Mais alors pourquoi "Chat-Qui-Pêche" ? Les versions diffèrent entre un alchimiste dénommé Dom Perlet ou un chanoine, mais quoiqu'il en soit, cette personne était à l'époque toujours accompagnée d'un habile chat noir, habitué à pêcher avec agilité les poissons de la Seine attirés grâce aux vibrations des pattes du félin sur le quai.



Sentier des Merisiers – Paris 75012

Faisant à peine 1 mètre de large (et encore moins à certains endroits), le Sentier des Merisiers, qui relie dans le 12e arrondissement le boulevard Soult à la rue du Niger. Une voie étonnante en plein cœur de la ville bordée des maisons individuelles, et notamment une jolie maison à colombages.



Références

<https://www.parisladouce.com/2017/08/paris-rue-des-degres-la-plus-petite-rue.html>

<https://www.unjourdeplusaparis.com/paris-insolite/rues-les-plus-secretes-paris>

<https://www.pariszigzag.fr/secret/histoire-insolite-paris/letonnante-legende-de-la-rue-du-chat-qui-peche>



ÉDITORIAL

Après la crise sanitaire...la canicule ?

*Daniel Bailly
Président ARTP*

Une période inédite et toujours pleine d'incertitudes

J'espère que vous et vos proches ont été épargnés par la pandémie du Covid-19.

L'absence de thérapies reconnues et surtout de vaccin à ce virus l'ont rendu terriblement dangereux et anxiogène. L'âge et les pathologies qui en découlent souvent (comorbidités quel vilain mot !) nous rendent plus vulnérables et c'est dans ce sens que nous vous avons invités à respecter scrupuleusement les consignes de confinement. Avant même qu'il ne soit en vigueur, nous avons d'ailleurs annulé notre réunion du 19 mars.

La suspension du confinement ne signifie pas, hélas, l'arrêt de l'épidémie. D'aucuns redoutent une deuxième vague en Europe à la rentrée et force est de constater qu'à l'échelle mondiale la pandémie continue de progresser ou de rebondir dans certains pays.

Bref l'avenir n'est toujours pas dégagé et il est probable que nous devons vivre encore quelques mois au jour le jour.

L'ARTP à vos côtés

Dans l'impossibilité de se réunir, de publier nos bulletins, d'être informé régulièrement de l'actualité du groupe, le bureau a dû s'adapter pour faire vivre l'association dans cette situation précaire.

Cela a pu se faire grâce à notre site et à des échanges par téléphone, sms ou mails.

Nous avons ainsi relayé les conseils sanitaires de la FNAR et de notre complémentaire Santé Gras Savoye. Le bulletin Trait d'Union TU112 était prêt à la diffusion fin mars. Faute de pouvoir l'éditer nous l'avons mis en ligne tout en sachant que cette version électronique n'est accessible qu'à environ 50 % de nos membres. Par souci d'équité, nous l'avons fait imprimer dès que le service reprographie a repris son activité et nous tenons à remercier son personnel pour son aide précieuse et sa gentillesse.

Parallèlement nous avons préparé le bulletin suivant TU 113 dont la diffusion était programmée en juillet. Nos deux experts financiers ont profité du confinement pour disséquer les rapports et bilans et éclairer l'assemblée générale des actionnaires d'avril 2020. Lumineux ! Merci Jean Michel et Philippe.

Merci aussi à tous les autres membres du bureau qui ont également rédigé leurs rubriques et permis que les 2 bulletins TU 112 et 113 soient expédiés en juillet avec l'annuaire mis à jour. Ceci est remarquable puisque depuis le déconfinement le bureau ne peut se réunir à Adria qu'à raison de 4 membres à la fois.

Nous avons bien sûr reporter notre repas parisien sine die et notre voyage en Jordanie prévu en avril a dû être reporté en Octobre. Nous ne savons pas s'il pourra s'effectuer à cette date et les relations avec l'agence se tendent. Une de nos priorités a été également de rendre hommage à nos collègues qui nous ont quitté.

Enfin nous avons souhaité connaître l'impact de la crise sur l'évolution du groupe TechnipFMC et particulièrement sur la création de TECHNIP ENERGIES. La direction s'est voulue rassurante en nous confirmant que cette création serait effectuée dès que les conditions du marché y seraient propices...Est-ce vraiment rassurant ?

Nous espérons pouvoir tenir notre assemblée générale à la rentrée et vous en informez plus amplement

D'ici là nous vous souhaitons un bon été, pas trop chaud et ...de rester vigilant !

D'ici là nous vous souhaitons un bon été, pas trop chaud et ...de rester vigilant !

Bien sûr vous pouvez communiquer et donner de vos nouvelles par mail

Contact avec le site : www.artechnip.org et la messagerie : a.rtp@external.technipfmc.com



AU FIL DES JOURS

du 7 avril 2020 au 4 juin 2020

Extraits des bulletins d'informations interne - N° 155 -156-156

Jean-Pierre Cohen

RÉFORME des RETRAITES (Pierre Lange)

AFJ N° 155 avril 2020

Dans les conditions sanitaires actuelles, l'annulation de toutes les réunions et assemblées générales prévues en mars allait de soi. Les AG CFR, FNAR, UFR-rg, ARESSO, ADRESE ainsi que les réunions mensuelles du Bureau et de la Commission Retraite CFR ont donc été reportées sine die. De toute façon, aussi bien les travaux sur la réforme des retraites de l'Assemblée Nationale que ceux des partenaires sociaux (Conférence de financement) ont été interrompus. Le Premier Ministre avait, semble-t-il (à confirmer), accepté de laisser prolonger de 15 jours les débats correspondants de l'Assemblée Nationale afin qu'elle puisse éventuellement intégrer au projet des propositions de la conférence de financement faites avant le 30 avril.

Conséquence de cette épidémie, la réforme des retraites marque une pause, peut-être l'occasion d'en revoir profondément certains aspects fondamentaux, à tout le moins de les expliciter. Il y aura fatalement un « avant » et un « après » ce drame, ne serait-ce qu'au sujet du financement même de cette réforme. L'amputation de 2,6 % points de PIB sur une année (estimation OFCE) et un recul significatif de la croissance laisseront des traces même si la vie économique se rétablit ensuite progressivement sans pénaliser les catégories sociales les plus fragiles. Certes, le Gouvernement ouvre grand les coffres de l'Etat, aides budgétaires aux entreprises et aux salariés, aides bancaires, plan massif pour les hôpitaux, financement du chômage partiel, etc. Tout cela va augmenter le poids de la dépense publique et creuser le déficit correspondant dans des proportions encore difficilement chiffrables. L'après virus sera compliqué à gérer, avec une attention toute particulière à la dette afin de ne pas indûment pénaliser les générations qui nous suivront.

Bien que passager, espérons-le, un accroissement probablement inéluctable du chômage et un possible freinage de certains salaires diminueront pendant quelque temps les recettes des caisses de retraite. Le 1,2 milliard d'€ d'excédent du résultat global Agirc-Arrco 2019 risque de n'être qu'un souvenir d'autant plus que sa composante « résultat financier » de 0,7 milliards ne sera pas au rendez-vous en 2020. Ces circonstances illustrent l'importance de la prudente gestion Agirc-Arrco explicitée dans l'« Accord national interprofessionnel sur la retraite complémentaire Agirc-Arrco » du 10 mai 2019 fixant le

niveau minimum des réserves à au moins 6 mois d'allocations. En l'occurrence une partie de ces réserves viendrait à point si nécessaire pour garantir le versement de 100% de nos retraites dans une période difficile. Rappelons que ce même accord prévoit que pour les années 2019, 2020, 2021, 2022 « la valeur de service du point évoluera en pratique au moins comme les prix à la consommation hors tabac ».

La nouvelle conjoncture économique et ses immenses difficultés pourraient éventuellement justifier de repousser quelque peu le retour à l'équilibre de l'ensemble des régimes actuels imposé par l'Exécutif à l'horizon 2027. Les efforts pour atteindre cet objectif resteront de toute façon colossaux et les efforts d'économie qu'ils impliqueront pourront peut-être, parmi d'autres mesures, concerner tous les retraités actuels ou une partie d'entre eux, fiscalement par exemple... Nous n'en sommes pas là, cette éventualité est à mettre entre parenthèses tant que la situation sanitaire ne sera pas rétablie, ce qui n'empêche pas l'étude de scénarios par l'Administration.

La grande incertitude quant à la fin complète de tous les dangers possibles de contamination, où que ce soit sur l'ensemble du pays, ne permet pas encore de prévoir dans quel délai les différents travaux et débats sur la réforme, du Gouvernement, des partenaires sociaux et les nôtres, pourront reprendre efficacement. L'annonce de déconfinements par étapes, par zones géographiques, peut-être par âge, plus l'éventualité d'un maintien de certaines restrictions au-delà de l'été, n'éclairent pas les perspectives. Tout cela ne nous empêche pas d'utiliser au maximum les possibilités d'internet pour communiquer, discuter, échanger nos idées. C'est ce que nous devons continuer de faire, tout en nous protégeant.

AFJ N° 156 mai 2020

Commission Retraites CFR en veilleuse

Dans les tragiques circonstances actuelles l'utilisation même du mot « réforme » est sans doute incongrue, mais vous l'oublierez vite quand vous saurez qu'après avoir supprimé les réunions de mars et d'avril de la Commission Retraites, nous avons également supprimé celles de mai/juin et décidé de ne revoir la situation qu'en septembre. Bien entendu, cette longue mais inévitable interruption ne nous empêchera pas d'ici là de maintenir entre nous par internet tous les contacts que nous jugerons utiles pour échanger, commenter et juger les informations que nous réunirons, d'où qu'elles viennent.

Les médias ne nous aideront vraisemblablement guère vu que, schématiquement, l'opinion syndicale va aujourd'hui d'une suppression pure et simple de la réforme (CGT) à sa disparition des priorités actuelles (CFDT).

Nous ne pouvons ni ne voulons nous-mêmes faire la moindre prévision sur ce qui restera, après la crise et pour longtemps peut-être, de l'important élan qui a mobilisé si longtemps de si nombreuses énergies, depuis 2007 en ce qui concerne la CFR.

Priorités

La priorité est évidemment de sauver le plus grand nombre possible de vies jusqu'à la mise au point d'un vaccin. Elle est donc, en pratique, de donner à tous les soignants, infirmières, infirmiers, médecins et chercheurs les moyens qu'ils estiment nécessaires pour utiliser leurs connaissances et leur expérience avec le maximum d'efficacité et dans des limites acceptables de fatigue physique.

Cela n'est pas gratuit, chacun le sait. Le « quoi qu'il en coûte » présidentiel devra y faire face.

Rétablir d'urgence une économie qui s'effondre, donc retrouver la capacité de produire, de vendre en France et d'exporter tout en gommant progressivement la hausse insupportable du chômage générée par le Coronavirus relève également de ce « quoi qu'il en coûte ».

La France étant bien obligée d'emprunter l'argent qu'elle n'a pas, l'amélioration urgente des dispositifs de santé et ce rétablissement non moins urgent de l'économie ne pourront, pour l'essentiel, être financés qu'en augmentant la dette. Les taux d'emprunt, projetés durablement voisins de zéro sur le court/moyen terme, ne pourront malheureusement que faiblement la réduire, ne laissant que taxation et fiscalité comme recours... A ce sujet - nous le suivrons évidemment de près - la promesse gouvernementale de supprimer en 2023 la dernière partie de la taxe d'habitation pour les 20% de retraités qui la subissent encore arrivera probablement « sur la table » car elle coûte 7 milliards d'euros et sera menacée par la chute des recettes fiscales.

Plus généralement, Le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Lemaire précise que le « redressement économique demandera des efforts de la part de tous les Français ». Nous sommes donc prévenus, nous à qui « l'impôt sécheresse » 1977 de Raymond Barre rappelle quelque chose.

Remise en route de l'activité économique

L'urgence de ramener l'alarmante chute de l'activité économique à un niveau normal a déjà conduit l'Etat à aider les entreprises pour éviter des faillites, à favoriser les investissements par annulation de charges fiscales et sociales, à apporter des fonds propres aux entreprises en difficulté, cela tout en gommant le plus vite possible la hausse brusque et insupportable du chômage. L'Etat devra aussi compenser d'une façon ou d'une autre l'aggravation du niveau de vie des populations les plus

démunies, des pauvres tout simplement, dont beaucoup de retraités.

Efforts financiers nécessairement colossaux

Toutes ces décisions se traduisent par une dégradation très rapide des comptes publics, sans visibilité sur ce qui se passera après le confinement. Situation unique depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le PIB pourrait chuter d'environ 10% et le déficit public atteindre 9% du PIB contre 3% estimé avant la crise et 2,5% en 2018. Le Fonds Monétaire International prédit même la pire récession mondiale depuis les années 1930. Traduction financière de ces décisions : le plan d'urgence français mobilise 100 milliards d'€ et, dans un signal d'unité difficile à négocier, la Communauté Européenne 500 milliards, chiffres qui donnent le vertige. Seront-ils suffisants ? Gérald Darmanin ajoute que « Quand la maison brûle, on ne compte pas les litres d'eau pour éteindre l'incendie ».

Déconfinement

Le 11 mai n'est pas d'ordinaire une date emblématique. Elle sera néanmoins cette année le début du desserrement d'un frein, oppression pour certains Français, privation douloureuse de contacts familiaux et affectifs pour la plupart. Concernant les règles attendues à cette date, la CFR estime dans son communiqué de presse du 5 mars que « le maintien en confinement sur un critère d'âge serait ressenti comme une discrimination inacceptable, pouvant avoir des effets désastreux sur la santé et le mental ». Interviewés peu après sur deux chaînes de télévision différentes Pierre Erbs et Christian Bourreau ont repris cette position. Il semble en effet difficile d'enfermer environ 20 % des Français dans un stéréotype « personne âgée », quel que soit leur état physique réel, pour justifier de retarder leur déconfinement. Comme le document CFR 2019 « La place des retraités dans la société » l'avait clairement montré, il n'est pas niable que de nombreux retraités s'impliquent dans la vie du pays, nous sommes bien placés pour le savoir.

Autre point de repère sur ce sujet : dans le quotidien Les Echos du 17 avril à propos du déconfinement, J. Attali rend hommage au « rôle majeur du monde associatif » et avertit que « quand remontera le PIB il ne faudra pas oublier que c'est grâce à ce qu'il ne mesure pas que la société a pu survivre ». On ne saurait dire mieux.

Continuons tous d'accepter l'indispensable rigueur du confinement, et à bientôt.

AFJ N° 157 juin 2020

Désolation, mais espoirs

Ecrire aujourd'hui à propos d'un projet désormais repoussé à d'incertaines calendes et à profondément repenser de toute façon, est difficile. Difficile aussi d'oublier ce qui n'était malheureusement pas un mauvais cauchemar, mais une horrible réalité avec ces morts par milliers et la menace permanente qu'est le risque de

quelques instants d'oubli des « gestes barrière », simplement par inadvertance.

Conditions d'une vraie reprise

La parenthèse actuelle où l'Etat alloue de puissants moyens au redémarrage de l'économie française et à l'amélioration du système de santé se refermera, plus ou moins tôt en fonction de besoins périodiquement réestimés. L'hypothèse d'une deuxième vague de l'épidémie sera peut-être levée en juin mais les situations sanitaire et économique resteront encore longtemps fragiles. Comme après un bombardement ou au lendemain d'une guerre, il faudra faire l'inventaire des dégâts et prévoir en urgence le financement des remplacements correspondants.

Toute reprise rapide et significative exigera que deux choses progressent de façon concomitante : la fourniture de biens industriels et de services, c'est l'« offre » et, de façon la plus symétrique possible, la possibilité financière pour tout un chacun de les acquérir, c'est la « demande ». La solvabilité de cette demande dépendra en particulier de la vitesse de résorption d'un chômage devenu consternant (probablement 600 000 chômeurs supplémentaires d'ici fin juin), de la prolongation des multiples aides de circonstance actuellement indispensables, de l'éventualité de nouvelles pressions fiscales et, bien sûr, du versement aux retraités de la totalité de leurs droits. Et tout cela sur fond de jusqu'à 15% de baisse du PIB, de hausses vertigineuses du déficit public passant de 2,6 % à 9% et d'un déficit de 41 milliards d'euros de l'ensemble Régime général/Fonds de Solidarité Vieillesse

Dette de la sécurité sociale, retraite CNAV, « grand âge »

C'est dans cet état des lieux fort peu réjouissant que sera discuté dès septembre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), donc l'équilibrage des comptes 2021, retraites comprises. Des annonces à ces sujets seront peut-être faites pendant l'été, période qu'avait choisie Edouard Balladur en 1993 pour faire passer la durée de cotisation de 37,5 à 40 ans et calculer les droits sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures... on sait ce que cela a coûté et coûte encore aux retraités.

Ceci dit, la retraite CNAV ne devrait pas souffrir de la situation car elle est une caisse nationale de l'Etat, branche du Régime général. Ses revalorisations en taux et en périodicité sont cependant un autre problème, forcément lié au financement du déficit, financement que quelques explications peuvent éclairer. La dette de la Sécurité sociale est remboursée année après année par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) elle-même alimentée en particulier par nos cotisations CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) de 0,5 %. La prévision d'avant crise coronavirus

d'achever l'amortissement de cette dette à l'horizon 2024 étant maintenant complètement dépassée, le « Haut Conseil pour le financement de la protection sociale » avait estimé récemment que cette « dette covid - 19 » devait en réalité être classée « aléa exceptionnel » et comme telle être remboursée par l'Etat. Nous n'avons pas à ce jour connaissance d'une réaction de l'Etat, mais le ministre de la santé Olivier Véran propose de soulager la Sécurité sociale en transférant 130 milliards d'euros de son passif à la Cades. Celle-ci continuerait à amortir la dette pour ne l'éteindre qu'en 2033 au lieu de 2024. Notre cotisation CRDS serait de ce fait prolongée jusqu'à cet horizon, mais il n'y a, semble-t-il, guère de choix, il faut bien verser les pensions et les allocations familiales alors que les recettes de la Sécurité sociale s'écroulent. Cette proposition sera transmise prochainement aux partenaires sociaux. A suivre.

Le ministre propose en outre que 2 des 130 milliards transmis à la Cades soient affectés au financement de la dépendance pour 4 ans à partir de 2024. Le financement du « grand âge » aura besoin d'environ 7 milliards à partir de 2024. Il s'agit d'une urgence sanitaire majeure, souvent évoquée dans le cadre général de la « dépendance », mais toujours brisée sur une logique budgétaire. Serait-ce un premier pas vers la création d'un 5ème risque de la Sécurité sociale maintes fois évoqué dans le passé ? Peut-être, également à suivre.

Agirc-Arrco

Avant le déclenchement de l'épidémie les 65 milliards d'Euros de réserves Agirc-Arrco pouvaient assurer le versement de 6 mois de prestations en l'absence de toute recette de cotisation et constituer ainsi un solide rempart à bien des formes d'aléas. Maintenant, la baisse des recettes, déjà importante sur le premier trimestre, va empirer d'ici la fin de l'année en raison de l'attendue nouvelle vague de chômeurs. Cette situation a justifié la sollicitation auprès de l'Etat d'une avance de trésorerie de 8 milliards d'euros votée à l'unanimité par le Bureau Agirc-Arrco. Puiser actuellement dans les réserves en vendant des titres fortement décotés par la crise plutôt que faire provisoirement appel à l'Etat en affaiblirait le potentiel rempart. Cette initiative est dans le droit fil de la bonne gestion Agirc-Arrco soulignée par le Premier Ministre dans son discours de novembre 2019 au Conseil Economique, Social et Environnemental.

Aucune menace ne pèse donc aujourd'hui sur le versement des retraites complémentaires, mais une situation plus sereine sera d'autant plus vite retrouvée que les recettes de cotisations retrouveront un niveau normal.

Difficultés inévitables des prochains mois

L'arrêt brutal de l'économie explique la dégringolade de l'emploi. Le confinement a cassé tant l'« offre » que la « demande ». Beaucoup d'autres emplois et beaucoup d'entreprises disparaîtront dans les prochains mois, les effectifs et les équipements seront « ajustés », par obligation pour sauver tout ce qui pourra l'être.

Les jeunes seront vraisemblablement les premiers sacrifiés, car ils trouveront difficilement un premier emploi. Les 4 millions de CDD ne seront pas tous renouvelés. Quelles que soient les aides diverses, celles de l'Etat en particulier, endiguer le chômage imposera de défendre notre compétitivité là où elle existe et de l'accroître ailleurs. Les discussions sur les moyens d'y parvenir seront difficiles, peut-être explosives sur la question du temps de travail.

« Les Etats européens doivent être à la hauteur de la gravité du dommage économique »

(Christine Lagarde, Présidente de la BCE)

La mise à niveau de notre système français de santé, à hausser au niveau européen quand il ne l'atteint pas et l'indispensable relance de l'économie seront pour partie financées par les aides a priori substantielles de la France et de l'Union Européenne. La BCE estime que 1 500 milliards d'euros seront nécessaires pour la seule année 2020. Par ailleurs, le soutien de 500 milliards qui vient d'être proposé par Angela Merkel et Emmanuel Macron soulèvera très probablement de vives discussions au parlement européen, mais il témoigne d'une ferme volonté de ne pas perdre le moindre temps pour faire redémarrer l'Europe.

Il faudra faire des choix, tant entre les différents investissements raisonnables qui seront proposés qu'entre les pays ou associations de pays auxquels ils seront confiés. De ces choix dépendront la vitesse des différentes reprises et la stabilité sociale des géographies correspondantes. De trop grandes disparités de ces vitesses seraient sévèrement jugées. Tout ce qui peut rassurer les retraités et conforter leur confiance participera aussi à la reprise de la demande. Vu les circonstances et la disparition quasi complète de la réforme des retraites de l'actualité, actuellement et pour un certain temps, la Commission Retraite CFR ne se réunira pas avant début septembre. Ses membres continueront cependant d'ici là d'échanger par internet les informations et déclarations utiles qu'ils pourront réunir sur l'évolution des nombreuses composantes de la situation.

CFR « Les Échos » N°72 juin 2020

ACTUALITÉS

Commission « Autonomie »

L'apparition/réapparition d'une 5ème branche de la Sécurité Sociale : dite **5ème risque**, le 8 juin a été votée par les députés en commission spéciale « post-covid » la création de cette branche destinée à l'accompagnement de la dépendance. Le texte correspondant, couplé à celui relatif à la dette sociale et à l'autonomie, est examiné à partir du 15 juin en séance plénière ; un rapport gouvernemental sur la mise en œuvre de cette nouvelle branche sera remis le 15 septembre. Le besoin de financement, estimé par la commission « Libault » à 6 Mrds € en 2024 et 10 Mrds en 2030 (le nombre des plus de 85 ans passerait de 2 à 4 millions) reste entier, même si des hypothèses sont évoquées telles que : allocation de 0,15 point de CSG en plus (2,3 Mrds €), deuxième journée de solidarité, augmentation de la CSG, taxes sur successions et donations, ... Le chantier du PLFSS 2021 est ouvert !

Commission « Santé »

Le « **Ségur de la santé** » : Après l'éphémère « Ma Santé 2022 » voilà qu'à la lumière des conséquences « douloureuses » constatées avec le Covid-19, devrait s'engager une réflexion plus globale quant à l'état de blocage du système actuel. Lancé ce 25 mai dernier et animé par Mme Nicole Notat, un « Comité Ségur national » doit présenter ses conclusions pour la mi-juillet. Les enjeux clés de ce projet sont articulés autour de :

- La reconnaissance aux soignants,
- L'investissement et modalités de financements de l'hôpital,
- La levée des freins à la réforme du système de santé,
- L'organisation nouvelle du système de santé dans les territoires,
- La modernisation par le numérique.



Confinés et solidaires

REVUE DE PRESSE

HUGUETTE LIVERNAULT

Publié les 20 et 23 avril 2020 sur le site du Particulier

Crédits immobiliers : l'étai se resserre sur les emprunteurs

Depuis l'annonce de la fin du confinement, de nombreuses banques ont remonté leurs taux de crédit immobilier, afin d'anticiper la hausse des risques et des coûts de refinancement. Même si les établissements acceptent de nouvelles demandes, les conditions d'octroi des prêts sont plus strictes qu'auparavant.

Même si les modalités de mise en œuvre du « déconfinement » sont floues, l'annonce de la date du 11 mai a redonné de la visibilité au marché immobilier et aux professionnels qui s'organisent d'ores et déjà pour être prêts. Entre temps, les conditions imposées par les banques pour accorder un prêt sont devenues plus drastiques pour les candidats à l'acquisition.

Remontée des taux de crédit

Afin d'anticiper la hausse des risques et des coûts de refinancement à l'issue du confinement, une vingtaine de banques a relevé les taux de crédit immobilier en avril, de 0,20 % en moyenne, mais jusqu'à 0,50 % pour certaines, sur les profils les moins attractifs en termes de revenus.

Et ce, malgré la contrainte des taux d'usure qui risquent d'exclure mécaniquement les emprunteurs les plus fragiles, indique Sandrine Allonier, porte-parole de Vousfinancer.

Davantage de limites qu'auparavant

Selon le courtier, 70 % des banques peuvent désormais prendre les nouveaux dossiers de prêts, mais sous conditions. Elles appliquent plus strictement que jamais les recommandations du Haut conseil de stabilité financière en étant attentives à ne pas dépasser un endettement de 33 %. « Les banques vont également être plus attentives à la situation professionnelle des acheteurs, et à l'entreprise et le secteur dans lesquels ils travaillent », précise Sandrine Allonier.

Par ailleurs, la nouvelle organisation induite par les mesures sanitaires contribue à allonger les délais de traitement qui peuvent aller jusqu'à 3 semaines pour obtenir un accord de crédit, contre 1 semaine à 10 jours habituellement.

Plus difficile pour ceux ayant subi une baisse à cause de la crise sanitaire

Cependant, à l'heure actuelle, on ignore si les banques prendront en compte comme référence pour le calcul de l'endettement le salaire annuel ou le salaire actuel qui pénalisera forcément ceux qui sont au chômage partiel.

Par exemple, avec un salaire net de 3 000 € et une

mensualité maximale de 990 € hors assurance, il est possible d'emprunter 207 300 € à 1,4 % sur 20 ans. Avec un salaire au chômage partiel qui tombe à 2 520 € net et une mensualité maximale de 830 €, le montant maximum d'emprunt est de 173 800 €, soit 33 500 € de moins.

Il est donc fort possible que ceux qui auront subi une forte baisse de revenus suite à la mise en place du confinement, notamment les indépendants, artisans et commerçants, aient à patienter avant de faire une demande de prêt, le temps de retrouver une bonne situation financière.

Reste à espérer que les banques reviennent à plus de tolérance sur les conditions d'octroi des crédits immobiliers afin de participer à la reprise.

Publié le 25 mai 2020 sur le site du Particulier

Pas d'expulsion de locataires avant le 10 juillet

Le gouvernement a reporté la fin de la trêve hivernale, période pendant laquelle les locataires sont protégés et ne peuvent pas être expulsés, au 10 juillet 2020. En conséquence, les expulsions sont suspendues qu'à cette date. Il en est de même pour les coupures de gaz, d'électricité ou d'eau.

Alors que le 31 mars signe chaque année le terme de trêve hivernale pour les expulsions de locataires, le calendrier est modifié cette année pour tenir compte de l'épidémie de coronavirus qui sévit en France.

Après un premier report au 31 mai 2020, la fin de cette période pendant laquelle les locataires ne peuvent pas être expulsés vient d'être décalée au 10 juillet 2020 en métropole, à moins que le relogement des intéressés soit assuré dans des conditions suffisantes respectant l'unité et les besoins de la famille.

Pour expliquer cette décision, le ministre du Logement, Julien Denormandie, a indiqué que « personne ne peut accepter que, dans cette période sanitaire, il puisse y avoir des personnes expulsées de leur logement ».

Il a également souligné que « 20 000 places » d'hébergement ont été ouvertes depuis le début du confinement, notamment grâce à la réquisition de « milliers de chambres d'hôtel ».

Prolongement de la période d'interdiction des coupures d'énergie

Tout comme la fin de la période hivernale, la période durant laquelle les fournisseurs d'énergie (électricité, de chaleur, de gaz) ne peuvent procéder, dans une résidence principale, à une interruption, y compris par résiliation de contrat, pour non-paiement des factures a également été prolongée jusqu'au 10 juillet 2020. Cette mesure s'applique aux personnes ou familles qui bénéficient du chèque énergie.

Publié le 2 juin 2020 sur le site du Particulier

Malgré la reprise, les refus de crédits immobiliers sont en hausse

Les banques ont durci les conditions d'octroi des crédits immobiliers et refusent de nombreux dossiers. Et ce, même si la qualité des demandeurs de prêt s'est améliorée. La baisse des taux maximaux au-delà desquels les banques n'ont pas le droit de prêter, mais aussi les récentes recommandations du Haut conseil de stabilité financière expliquent le phénomène.

À peine trois semaines après la fin du confinement, le marché immobilier redémarre comme l'atteste la plupart des professionnels. Le nombre de promesses de vente et de diffusion de nouvelles annonces immobilières a même littéralement explosé depuis le 11 mai, selon MeilleursAgents.

Malgré l'intérêt toujours soutenu des Français pour la pierre, cette reprise, pour être durable, est conditionnée à la volonté des banques de prêter et à leurs critères d'octroi des crédits, définis par leur politique de risques sous l'influence du Haut conseil de stabilité financière (HCSF) qui a formulé mi-décembre 2019 des recommandations incitant à plus de prudence.

Si le nombre de refus de prêt est stable par rapport à 2019, le courtier VousFinancer constate « une hausse relative des refus passés de 5,4 % à 6,6 % des dossiers (...) sur les 5 premiers mois de l'année ».

L'effet collatéral de la baisse du taux d'usure et de l'avis du HCSF

Pour expliquer la hausse des refus des banques d'octroyer des crédits immobiliers, le courtier pointe la baisse du niveau des taux d'usure - taux maximum au-delà duquel les banques n'ont pas le droit de prêter -, alors même que les banques ont remonté leur taux de 0,30 % en moyenne... Résultat, cela provoque un effet ciseau excluant les emprunteurs modestes qui se voient proposer des taux moins attractifs. « Si les taux moyens sont de 1,55 % sur 25 ans, certains emprunteurs avec moins de 40 000 € de revenus obtiennent plutôt des taux proches de 2 %. En ajoutant l'assurance de prêt, les frais de garantie et de dossiers, le TAEG - taux annuel effectif global - dépasse alors le taux d'usure qui est de 2,51 % et le dossier est alors refusé » explique Sandrine Allonier, porte-parole de Vousfinancer.

L'autre raison expliquant la hausse des refus de prêt est la stricte application des recommandations du HCSF (taux d'endettement inférieur à 33 % et durée de prêt de 25 ans maximum) qui sont de plus en plus respectées à la lettre par la plupart des banques. Ces nouvelles règles impactent particulièrement les investisseurs. Souvent propriétaires de leur résidence principale avec un crédit en cours, leur endettement dépasse par conséquent dans la plupart des cas 33 %. Ainsi, fin mai 2020, un dossier d'investisseur sur trois a été refusé, contre un sur quatre en 2019.

Des refus qui touchent même les profils de qualité

Alors que la qualité des dossiers des candidats au crédit immobilier s'améliore, tant sur les revenus que sur l'apport moyen, « on observe un durcissement global des conditions d'octroi au travers des profils d'emprunteurs refusés, qui sont plus qualitatifs qu'en 2019 », souligne Sandrine Allonier, porte-parole de Vousfinancer.

Elle cite l'exemple de Mr et Mme, 42 et 41 ans, mariés, 2 enfants, ingénieur et assistante RH, disposant 84 000 € de revenus par an et de 15 000 € d'épargne. Le couple projetait l'achat de sa résidence principale à 360 000 € avec un taux d'endettement à 25 %.

Si le taux de 1,65 % sur 25 ans (TAEG : 2,42 %) leur avait été proposé avant le confinement, il est passé à 2,10 % mi-mai (TAEG : 2,86 %). Ce nouveau TAEG étant supérieur au taux d'usure publié en avril (2,51 %), leur dossier a donc été refusé par la banque en mai.

« La reprise du marché ne pourra être solide et durable que si les recommandations sont assouplies, au moins temporairement et le calcul du taux d'usure revu afin d'être plus proche de la réalité du marché et des exigences en matière de rentabilité qui pèsent actuellement sur les banques » conclut Julie Bachet, directrice générale de Vousfinancer.

Publié le 18 juin 2020 sur le site du Particulier

Mise à jour des échéances administratives

La fin de l'état d'urgence sanitaire est, pour l'instant, maintenue au 10 juillet.

Fiscalité

- **Contrôles fiscaux**
Les délais sont suspendus jusqu'au 23 août minuit, pour l'administration et les contribuables (ord. N° 2020-306 du 25.3.20 ; ord. N° 2020-560 du 13.5.20).
- **Redressements fiscaux**
Les périodes qui devaient être prescrites au 31 décembre 2020 ne le seront que le 14 juin 2021, soit 165 jours de plus, correspondant à la suspension entre le 12 mars et le 23 août 2020 (ord. N° 2020-306 du 25.3.20 ; ord. N° 2020-560 du 13.5.20).

Logement

- **Syndic de copropriété et conseil syndical**
L'AG désignant un nouveau syndic ou le conseil syndical doit se tenir au plus tard le 31 janvier 2021 minuit (ord. N° 2020-304 du 25.3.20 et n° 2020-595 du 20.5.20).
- **Résiliation du bail par le propriétaire**
Si le délai a expiré entre le 12 mars et le 23 juin 2020, celui-ci est prolongé jusqu'au 23 août minuit (ord. N° 2020-306 du 25.3.20 et n° 2020-560 du 13.5.20).

Les timbres fiscaux électroniques seront valables pendant un an

Afin de tenir compte de la fermeture des services administratifs, en raison de l'épidémie de coronavirus, le projet de la loi de finances rectificatif pour 2020 prévoit de porter la durée de validité des timbres électroniques de 6 mois à 1 an.

Pour l'obtention d'un passeport ainsi que pour le renouvellement de sa carte nationale d'identité ou de son permis de conduire en cas de perte ou de vol, il est nécessaire acheter un timbre fiscal électronique sur le site timbres.impots.gouv.fr ou auprès d'un buraliste équipé de l'application « Point de vente agréé ».

Un allongement de durée nécessaire

Au-delà du risque d'expiration de la date de validité des timbres, les auteurs de l'amendement ont estimé que « cet allongement de délai devrait permettre aux acquéreurs de timbres de les utiliser avec moins de contraintes dans la durée ». Selon eux, en pratique, il est apparu que la durée de validité de six mois pouvait se révéler insuffisante pour la délivrance de certains titres.

IMPÔT SUR LE REVENU

Impôts 2020 : la marche à suivre pour un solde à payer ou à se faire rembourser

Lors de la déclaration de revenus 2020, les contribuables ont pu se rendre compte de leur situation fiscale. Certains ont un reliquat d'impôt à régler pour 2019 et ceux qui ont trop payé l'an dernier bénéficient d'un remboursement. Dans les deux cas, l'administration fiscale agira directement sur le compte bancaire des personnes concernées.

Prolongée d'un mois pour tenir compte de l'épidémie de Covid-19, la campagne de déclaration des revenus 2019 s'achèvera le 30 juin.

En dehors des personnes qui disposent d'un délai supplémentaire (bailleurs ou professionnels qui déclarent des revenus de type BIC, BNC, BA ou des revenus fonciers) ou des contribuables qui ont bénéficié de la déclaration automatique, les foyers qui n'auraient pas encore déclaré leurs revenus en raison de difficultés techniques doivent le faire au plus vite, en ligne ou au format papier.

En particulier, ceux qui attendent leur rendez-vous avec le service des impôts ou encore ceux qui sont en attente d'un formulaire papier dont ils ont demandé un envoi postal (2042-RICI, etc.) sont invités à déposer leur déclaration dès leur rendez-vous ou dès réception du formulaire.

Comment faire en cas de solde à payer ou d'un remboursement à obtenir

La déclaration de revenus en 2020 permet de faire le bilan de sa situation fiscale de 2019. Les éléments déclarés

permettent de calculer son impôt et, après déduction des montants déjà payés avec le prélèvement à la source en 2019, 3 cas de figure peuvent se présenter :

- un remboursement, par exemple si le montant prélevé en 2019 est supérieur au montant final de l'impôt dû ;
- un montant à payer, par exemple pour les personnes ayant bénéficié d'une avance de réduction ou crédit d'impôt trop importante en janvier 2020 ou pour celles qui n'ont pas modifié leur taux de prélèvement à la source en 2019 suite à une hausse de revenus ;
- rien n'est dû.

Lorsque le contribuable bénéficie d'un remboursement, celui-ci lui sera directement crédité sur le compte bancaire connu de la DGFIP (Direction générale des Finances publiques) ou par courrier avec un chèque à encaisser directement à la banque.

Ceux qui ont un reliquat d'impôt à payer, se verront prélevé sur leur compte bancaire :

- en un seul prélèvement le 25 septembre 2020 si le montant est inférieur à 300 € ;
- en quatre prélèvements mensuels (de septembre à décembre) si le montant est supérieur à 300 €.

Dans tous les cas, les contribuables concernés peuvent consulter leur espace particulier sur le site internet des impôts.

PLACEMENTS IMMOBILIERS

Revoir ses priorités après la crise

La sortie du confinement, et les nouvelles rassurantes sur le front sanitaire, laissent espérer un retour progressif à la normale, notamment sur le plan économique. Pour autant, il est encore difficile de prédire de quoi demain sera fait. Dans son numéro de juin, Le Particulier a voulu esquisser quelques pistes, en accord avec les valeurs défendues de longue date par la rédaction, pour rendre concret ce fameux appel au « monde d'après ». Notre dossier consacré à l'investissement responsable le démontre clairement : faire fructifier son argent tout en rendant service à la collectivité n'est pas une chimère.

De nombreux investisseurs, à commencer par les professionnels de la gestion d'actifs, l'ont compris. Ils sont de plus en plus nombreux à choisir les entreprises dans lesquels ils investissent en fonction de leurs bonnes pratiques sociales, environnementales ou de gouvernance. Un exemple à suivre pour les épargnants car il permet de donner du sens à ses placements sans hypothéquer leur performance, bien au contraire.

COPROPRIÉTÉS

Les AG de copropriétaires pourront se tenir à distance dès le 1er juin

Afin de faciliter les assemblées générales de copropriété, reportées à cause de la crise sanitaire, les réunions pourront se tenir de manière totalement dématérialisée,

par visioconférence ou téléphone, à partir du 1er juin 2020. Si cela n'est pas possible, les décisions pourront être prises par le biais d'un vote par correspondance. Ces modalités s'appliqueront à titre dérogatoire jusqu'au 31 janvier 2021.

Même si le confinement strict est levé, les gestes barrières et les règles de distanciation sociale restent de mise pour contrer la transmission de la Covid-19. De nombreuses copropriétés se trouvent ainsi dans l'impossibilité matérielle de tenir leurs assemblées générales (AG) dans des conditions normales.

Afin d'assurer la continuité de la gestion des copropriétés en dépit de la crise sanitaire, le gouvernement a autorisé le renouvellement des contrats de syndic et des mandats des membres des conseils syndicaux qui ont expiré ou expirent entre le 12 mars et le 23 juillet jusqu'à une prochaine assemblée générale qui devra se tenir au plus tard le 31 janvier 2021.

Recours au vote par correspondance si nécessaire

La loi Elan du 23 novembre 2018 a permis aux copropriétaires de participer aux AG « par visioconférence », mais cela n'est possible que si les copropriétaires ont voté favorablement à une résolution portant sur cet objet. Pour lever cet obstacle actuel, le ministère du Logement a pris une ordonnance afin de permettre, à partir du 1er juin 2020, la tenue des assemblées générales par des moyens complètement dématérialisés comme la visioconférence, en dehors de toute présence physique des copropriétaires, et sans qu'il soit nécessaire que l'assemblée générale ait décidé au préalable des modalités de sa mise en œuvre.

Dans le cas où la visioconférence ne serait pas possible, le syndic peut prévoir que les décisions du syndicat des copropriétaires sont prises au seul moyen du vote par correspondance.

Un aménagement des règles de convocation

Lorsque le syndic opte pour la visioconférence, l'assemblée générale des copropriétaires est convoquée sans indication d'un lieu de réunion. Si la lettre de convocation a déjà été envoyée, le syndic doit, au moins quinze jours avant la tenue de la réunion, informer les copropriétaires du fait que l'AG aura lieu à distance, « par tout moyen permettant d'établir avec certitude la date de la réception de cette information ».

La convocation doit préciser que les copropriétaires ne peuvent participer à l'assemblée générale que par visioconférence ou tout autre moyen de communication électronique, sans préjudice de la possibilité de voter par correspondance. Si cette réunion par écrans interposés n'est pas possible, la convocation précise que les copropriétaires ne peuvent voter que par correspondance.

Davantage de voix pour les pouvoirs

Afin de faciliter la prise des décisions pendant cette période de crise sanitaire, les mandataires recevant plus de plus de trois délégations de vote de copropriétaires

peuvent désormais détenir 15 % des voix du syndicat des copropriétaires et non pas 10 %.

Dans les huit jours suivant la tenue de l'assemblée générale, le président de séance certifie exacte la feuille de présence et signe, le cas échéant avec le ou les scrutateurs, le procès-verbal des décisions.

Toutes ces dispositions s'appliqueront jusqu'au 31 janvier 2021.

Publié le 22 juin 2020 sur le site du Particulier

CONSOMMATION

Rappel de jambon, coppa et mortadelle vendus par Carrefour pour risque de Listéria

Des lots de charcuterie italienne vendus par Carrefour sont rappelés en raison d'une possible contamination à la listeria, une bactérie qui peut provoquer la méningite. Il est recommandé aux personnes qui présenteraient une fièvre avec ou sans maux de tête après avoir mangé cette charcuterie de consulter leur médecin. La période d'incubation de la maladie étant de 2 mois, il faut donc surveiller l'apparition des symptômes.

La Société « FUMAGALLI » procède au rappel de divers produits de charcuterie italienne commercialisés sous la marque Filière Qualité Carrefour, en raison d'un risque de contamination à la listeria. Il s'agit des lots de mortadelle, jambon, salami, prosciutto, antipasto, bresaola et de speck.

Certains de ces produits ayant été commercialisés avant la mesure de retrait, les autorités sanitaires recommandent aux personnes qui les détiendraient encore de ne pas les consommer et de les rapporter au point de vente où ils leur seront remboursés.

Début juillet 2019, plusieurs produits de la gamme traiteur vendus chez Carrefour avaient déjà été retirés de la vente en raison d'une possible contamination à la listeria.

Deux mois d'incubation

La Listeria monocytogènes est une bactérie qui peut entraîner la listériose, une maladie potentiellement grave dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines. Ainsi, les personnes qui auraient consommé les produits visés par le rappel et qui présenteraient une fièvre isolée ou accompagnée de maux de tête, sont invitées à consulter leur médecin traitant en signalant cette consommation. Des complications neurologiques (méningite, encéphalite) peuvent également survenir dans certains cas.

Les femmes enceintes, chez qui les conséquences de la listériose peuvent être graves pour l'enfant à naître, doivent être particulièrement attentives à ces symptômes, tout comme les personnes immunodéprimées ou âgées. Pour toute information, il est possible de contacter le service consommateurs de Carrefour en composant le 0 805 900 024 (Service et appel gratuits).

CHRONIQUES DU CHAOS AMBIANT

La mort n'est en définitive que le résultat d'un défaut d'éducation puisqu'elle est la conséquence d'un manque de savoir vivre. . Pierre DAC

- Dans son rapport annuel de février 2020, la Cour des comptes tire la sonnette d'alarme sur l'état de nos finances publiques. En réponse à la crise des gilets jaunes, l'exécutif a accepté la baisse d'impôts mais n'a pas encore accrue la maîtrise des dépenses, ce qui réduit les marges de manœuvre de l'Etat en cas de récession, ce qui est arrivé avec le choc du Covid 19. La France se révèle être le cancre de l'Union Européenne dans la réduction des déficits publics.
- Le Grand Palais, haut lieu d'expositions et manifestations culturelles bâti en 1897 a été fermé en Juin 1993 à la suite d'un incident survenu à la verrière de la nef (13.500 mètre carré, 240 m de long, 45 m de hauteur) le bâtiment souffre d'une fragilité de ses fondations et d'un mauvais entretien général qui nécessitent des travaux de grande ampleur qui devant être réalisés avant 2024 pour Les Jeux Olympiques. Le coût de l'opération est estimé à 466 millions d'euros financés intégralement par l'argent public, à l'exception du mécénat Chanel de 25 millions. L'Etat s'est aussi engagé à hauteur de 200 millions dans l'édification du Musée de la Francophonie de Villers-Cotterets. Ce qui s'interroge c'est ce qu'il restera pour le patrimoine vernaculaire (Chartres ICMOS 1999) et la restauration de Notre-Dame
- A Bruxelles la dérive du tout anglais du fait que l'administration du Parlement traduit de moins en moins les textes législatifs imposant aux députés à travailler bon gré malgré en anglais. Ainsi 85 % des textes émanant de la Commission sont en anglais, 3 % en français ; 2 % en allemand. Les fonctionnaires européens ont envoyé à la présidente de la Commission une pétition réclamant le droit d'utiliser le français ; l'autre langue de travail officiel. A l'heure du Brexit qui voit la sortie de la Grande Bretagne de l'Union Européenne la situation devient au grotesque.
- La Cour d'Appel de Paris, a pris la décision de libérer le maire de Levallois-Perret pour des raisons de santé, Patrick Balkany incarcéré à la prison parisienne de la Santé à la suite de ses condamnations pour « fraude fiscale » et « blanchiment aggravé », depuis le 13 Septembre 2019. Il pesait lors de son incarcération 105 kilos, et lors de sa sortie il ne pesait plus que 70 kilos. Quel est le secret du personnel pénitentiaire pour un tel résultat, qui pourrait l'inscrire au temple du régime amaigrissant
- Alimentation industrielle. Plus de 400 additifs sont utilisés par l'industrie agroalimentaire pour donner de la texture, relever le goût, et prolonger la durée de conservation aux aliments. Ces additifs n'ont aucune valeur nutritive et leur consommation répétitive entraîne des risques pour la santé : réactions allergiques, cancérigènes ou perturbateurs endocriniens. Au mieux, les effets laxatifs. Les risques se multiplient par effet cocktail jusqu'à cinq additifs pouvant figurer dans un aliment. Bon appétit.
- Pour le Conseil scientifique Codiv-19. La seconde vague épidémique aura lieu dans l'hémisphère nord à une échéance plus au moins lointaine ; quelques mois et notamment à l'approche de l'hiver. Le groupe d'experts n'exclut pas un retour de la pandémie en plusieurs vagues. Il invite le Gouvernement à s'organiser en conséquence, dès à présent notamment pour l'ouverture des lits dans les hôpitaux.

CORINDON

Tapuscrit du 15/ 03/ 2020

Complément du TU-112 avril 2020

Ce n'est pas demain qui va rouvrir lui



État de la société après trois ans de pertes récurrentes

Jean-Michel Gay

Introduction

Un peu plus de 3 ans après le 17/01/2017, faisons un bilan. Livrons-nous à une analyse de la valeur et de l'évolution des indicateurs de la santé financière de la société TechnipFMC ainsi que de leur tendance en les comparant avec ceux de l'industrie et KBR.

Les informations utilisées pour l'analyse sont celles disponibles dans le « UK annual report ». Nous utiliserons aussi les résultats publiés sur le site de <https://www.readyratios.com/sec/industry/13/> qui utilise les données financières fournies à la SEC via les rapports 10-K. Lorsque nécessaire, nous ferons aussi référence aux informations disponibles dans les publications des comptes trimestriels, et en particulier les comptes T1 2020, présentés suivant les normes GAAP.

Rappelons que le « UK annual report » fournit les rapports financiers conformes aux normes européennes

Résultat net

Depuis la date de fusion, trois « UK annual reports » ont été publiés. Ils fournissent les éléments financiers pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Le tableau 1 montre que quel que soit l'exercice, le résultat net affiche une perte. Les pertes de TechnipFMC ne cessent de croître année après année

La richesse de l'entreprise périclité

Le ratio de profitabilité exprimé en pourcentage qui est égal au rapport du résultat net divisé par le montant des ventes, montre que pour chaque \$ 100 vendu en 2019, TechnipFMC a perdu \$ 18.

Par comparaison avec les ratios de l'« industrie » la performance de TechnipFMC est donc largement en dessous de celle de ses concurrents.

Les pertes de l'exercice 2019 sont 56 fois supérieures aux pertes de l'exercice 2017, Les pertes sur 3 ans n'ont cessé de croître et pourtant Mr D Pferderhirt qui n'était que CEO en 2017 a été promu et cumule depuis 2018 sa fonction avec celle de président du conseil d'administration. En outre il a été sans cesse gratifié d'actions gratuites et d'augmentation de salaire par le conseil d'administration, ce qui a déclenché de sérieuses critiques dans les médias et laisse planer un sérieux doute sur la manière dont TechnipFMC est gérée. Comment expliquer cette situation ? Étrange qu'aucune sanction à l'encontre du management actuel de la société n'a été exercée par le conseil d'administration ?

IFRS, tandis que le « 10-K report » soumis à la SEC traite les informations suivant les normes américaines GAAP.

Nous examinerons donc successivement les indicateurs suivants :

- Résultat net, son évolution sur une période de 3 ans
- L'endettement court terme
- Autres ratios financiers
- L'évaporation totale de la valeur du « goodwill » lié au segment Subsea et Surface.

Lorsqu'utilisé, le terme « industrie » fait référence à l'industrie définie comme l'ensemble des entreprises du secteur de « Oil and Gas Field Machinery and Equipment » référence SIC 3533. On y trouve les grands concurrents de TechnipFMC tels que Baker Hughes, a GE Company; National Oilwell Varco; Weatherford International plc; Halliburton Company, etc.

item	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net (en \$M)	-2 454,0	-1 756,0	-44,0
Vente (en \$ M)	13 409,0	12 552,0	15 056,0
Ratio de profitabilité TechnipFMC	-18,3%	-14,0%	-0,3%
Ratio de profitabilité "industries"	3,0%	-0,4%	-0,3%

Tableau 1 - Évolution du Résultat Net - Ratio de Profitabilité

Le marché lui a tiré ses conclusions car le cours de l'action a perdu 75% de sa valeur en 3 ans. Par comparaison et sur une même période, Fluor fait jeu égal avec une perte de valeur de 75% tandis que les autres concurrents perdaient seulement 60% pour Chiyoda, 49% pour SAIPEM, 42% pour JGC et Subsea 7. À l'opposé, la valeur de KBR et Jacobs Engineering gagnait 45%. En conséquence, TechnipFMC a été exclu de l'indice CAC 40 le 23/03/2020. C'est un échec de plus à porter au crédit de Mr D Pferderhirt et des ex-FMC Technologies.

À noter que le résultat net dégagé sur une période de 12 mois à compter du 31/03/2019 est encore plus catastrophique que les précédents puisque la perte nette est à cette date de \$ 3 256 M. La tendance est donc fortement négative et rien ne permet d'envisager que cette détérioration cesse dans le futur.

Que pouvons-nous espérer d'une société qui, dans sa configuration actuelle, ne cesse d'accumuler des pertes année après année ? Absolument rien et c'est dramatique car une société ne peut pas survivre en n'accumulant que des pertes pour chacun de ses exercices.

L'endettement court terme – la Liquidité du bilan

L'endettement à court terme pose la question de la liquidité du bilan. Autrement dit, TechnipFMC est-elle capable de faire face à ses engagements à court terme en utilisant ses disponibilités ou ses actifs aisément et rapidement cessibles ?

Lors de ses différentes interventions, D Pferderhit s'est toujours vanté de la solidité financière du bilan de la société. Il a sans cesse mis en valeur l'existence et le montant de « cash » disponible tout en occultant que la trésorerie nette¹ n'avait cessé de se dégrader.

Examinons ce qu'il en est.

Premier indicateur - Sollicitation de prêts à court terme auprès des banques.

Après avoir dilapidé \$ 535 M entre le 01/01/2018 et le 31/03/2019 pour racheter 19 millions d'actions, la société TechnipFMC a déposé auprès de la SEC un rapport 8K, le 19/05/2020, faisant état de souscriptions de deux emprunts à court terme (CT) c.à.d. remboursable en moins d'un an. TechnipFMC fait-elle face à de probables soucis de liquidités CT ? Dans la continuité de l'absence de transparence habituelle, TechnipFMC n'a fourni aucune explication quant aux raisons justifiant de cet appel aux banques.

Que dit le rapport 8K et ses pièces jointes qui ne compte pas moins de 204 pages ?

Un premier prêt a été demandé et accordé par les autorités anglaises dans le cadre du « UK Government COVID Corporate Financing Facility » (CCFF). Le montant du prêt sera de £ 600 M. Il sera effectué sous la forme d'émission de titre de dette ou « Commercial paper² ». Ce prêt est destiné soit à réduire le montant total des dettes existantes soit à en réduire ses coûts de financement. Bien que l'emprunteur soit TechnipFMC, cet emprunt est d'évidence pour le bénéfice de sa filiale FMC Technology qui garantit son remboursement.

Un deuxième prêt, purement commercial et déconnecté de tout système d'aide européen, a été arrangé par la banque HSBC France³. Le montant total du crédit octroyé sera de € 500 M. Outre HSBC, pas moins de 3 banques européennes et une banque Anglaise participent à ce financement, chacune s'engageant à fournir € 100 M. Ce crédit est de type revolving.

¹ Confère TU 112, page 20 – Résultats TechnipFMC 4^{ème} trimestre 2019.

² Pour le lecteur intéressé sur les conditions contractuelles et commerciales lire le Rapport 8K disponible sur le site de TechnipFMC dans l'onglet « Investor »

³ Pour le lecteur intéressé sur les conditions contractuelles et commerciales lire le Rapport 8K

L'emprunteur et garant sont TechnipFMC conjoint et solidaire avec Euroscash⁴ SNC. Ce crédit est d'évidence pour le bénéfice de Technip Energies. Contrairement au premier emprunt, la destination de ce crédit n'est pas spécifiée.

Autant on peut comprendre de saisir l'opportunité de l'emprunt en £, autant l'absence de raisons justifiant l'emprunt en € sème le doute. Très étrange que ces deux emprunts différents en nature ont été annoncés au travers d'une seule et même communication financière. Sans doute est-ce pour tenter de masquer le prêt en € et son absence de justification. Peut-être est-ce en rapport avec la dilapidation des \$ 535 M d'achat d'actions qui ont été purement et simplement détruites sans effet sur le cours de l'action. C'est un échec de plus à porter au crédit de Mr D Pferderhirt et des ex-FMC Technologies.

Quoiqu'il en soit, le cout de ces deux crédits est basé sur une règle simple : application d'un taux de référence, LIBOR pour le crédit en £, EURIBOR pour le crédit en €, auquel s'ajoute une marge qui est une prime de risque. Par les temps qui courent, les taux de référence sont très bas voire négatifs. À titre de rappel, le taux actuel de l'EURIBOR sur un an est de -0.78%. En revanche la prime de risque peut être faible, normale ou importante suivant que le prêteur perçoit TechnipFMC comme une société grandement capable, normalement capable ou faiblement capable de faire face au remboursement du crédit à l'échéance.

Pour fixer cette prime de risque, les banquiers se livrent à diverse analyses et en particulier l'analyse de ratios financiers afin d'évaluer la capacité de TechnipFMC à faire face à ses engagements.

Deuxième indicateur - Analyse des ratios de liquidité à court terme (CT)

Ces deux emprunts étant à court terme (CT), intéressons-nous donc à deux ratios de liquidité CT et à leur évolution depuis le 17/01/2017, les calculs étant effectués à partir des données IFRS du « UK annual report ».

Exprimé en pourcentage, un premier ratio, ou « ratio de liquidité générale⁵ » met en relation le montant total des actifs CT avec celui des dettes⁶ CT. Il permet d'évaluer la capacité de TechnipFMC à satisfaire à ses engagements CT à partir de ses actifs CT qui par définition peuvent être rapidement « liquidés » et convertis rapidement en cash.

⁴ Eurocash était la filiale de Technip qui gérait le cash du groupe Technip. Eurocash SNC est maintenant une filiale contrôlée à 96% par TechnipFMC.

⁵ « Current Ratio » en anglais

⁶ Il existe une sacro-sainte règle financière selon laquelle toute entreprise doit avoir des actifs CT d'un montant au moins égal à celui des engagements CT.

Le tableau 2 montre qu'à la fin de l'exercice 2019, le ratio est inférieur à 100%. L'actif CT ne permet donc pas de couvrir les dettes CT. Plus inquiétant est de constater que ce ratio s'est détérioré de manière continue au cours de chacun des exercices

item	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Current assets (actif circulant)	11 907	11 797	12 977	10 937
Current liabilities (passif circulant)	12 090	11 041	11 279	11 186
ratio	98%	107%	115%	98%

Tableau 2- Ratio de liquidité générale IFRS (Liquidity ratio)

Quel est l'origine de cette dégradation ? Entre 2018 et 2019, le poste « contract assets » de l'actif CT a diminué de \$ 200 M tandis que les dettes CT ont augmenté de \$ 1 000 M : \$ 500 M pour le poste dettes et \$ 500 M pour le poste « contract liabilities ». En conclusion, ce ratio étant inférieur à 100% indique que face à \$100 de dette CT, l'actif CT de TechnipFMC ne permet de dégager que \$ 98 pour couvrir les dollars dus. C'est insuffisant. Plus significative est la tendance qui montre une dégradation de ce ratio au cours du temps. La société TechnipFMC n'est donc pas exempte de risque financiers CT pour le futur.

item	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Current assets (actif circulant)	11 907	11 797	12 977	10 937
Inventory (Stock)	1 424	1 257	987	334
sub-total 1	10 483	10 540	11 990	10 603
Current liabilities (passif circulant)	12 090	11 041	11 279	11 186
Ratio	87%	95%	106%	95%

Tableau 3 -Ratio de liquidité réduite IFRS (Quick Ratio ou Acid Test ratio)

Afin d'explorer plus avant le sujet nous avons comparé la valeur de ces deux ratios avec celui de l'industrie et en particulier avec celui de KBR pour l'exercice 2019. Ces ratios sont calculés à partir des données fournies dans le 10 K report déposés auprès de la SEC. Ils reflètent une comptabilité suivant les normes GAAP ce qui explique les différences avec nos propres calculs établis sur une base IFRS

Le tableau 3 se concentre sur un second ratio, ou « ratio de liquidité réduite⁷ », qui permet d'apprécier le degré de liquidité des actifs CT, en excluant les stocks.

Le tableau 4 montre que le ratio de liquidité court terme de TechnipFMC est largement inférieur à celui de l'industrie.

En particulier le ratio de liquidité réduite est largement en dessous de 100%, ce qui montre que le poste stock chez TechnipFMC est très largement supérieur à celui de l'industrie ou de KBR. Pourquoi ?

item	TechnipFMC	Industrie	KBR
Ratio liquidité générale	117%	197%	134%
Ratio liquidité réduite	74%	113%	110%

Tableau 4 -comparaison des ratios de liquidité 2019 suivant norme GAAP

En effet ces actifs CT sont-ils rapidement convertibles en cash ? Le poste stock est-il aussi liquide qu'une créance client ? Cette question est légitime dans la mesure où TechnipFMC fabriquant des équipements et matériels spécifiques à partir de matériaux très nobles aurait sans doute de grandes difficultés à liquider ses stocks si d'aventure la nécessité de générer du « cash » l'exigeait.

Autre particularité d'importance, les chiffres concernant les dettes CT tels que rapportés dans le « 10K Report » sont largement différents de ceux du « UK Annual report. La vision américaine minore les dettes CT par rapport à la vision Anglaise ce qui facialement améliore grandement le ratio de liquidité général.

Le tableau 3 montre que face à \$ 100 de dette CT, TechnipFMC n'a plus que \$ 87 pour couvrir ce dollar de dette dès lors que le poste stock n'est plus considéré comme étant un actif CT. Là encore, nous constatons que ce ratio n'a cessé de se dégrader depuis 2017.

Le tableau 5 montre que pour l'exercice 2019, la dette CT suivant GAAP est minorée d'environ \$ 2 000.M, que le ratio de liquidité général est de 117% alors qu'il n'est que de 98% suivant les IFRS. Pourquoi ? Quelle stratégie se cache derrière cet artifice ? Ceci mérite des explications car une dette reste une dette.

item	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Current Liabilities GAAP	10 138	11 041	9 829	10 889
Current liabilities IFRS	12 090	11 041	11 279	11 186
solde IFRS - GAAP	1 952		1 450	297
Ratio liabilities GAAP /IFRS	84%	100%	87%	97%
Ratio liquidité général IFRS	98%	107%	115%	98%
Ratio liquidité général GAAP	117%	129%	132%	100%

Tableau 5 - Comparaison dette CT suivant GAAP et IFRS, impact sur ratio liquidité général

⁷« Quick ratio » ou encore « Acid Test ratio » en anglais

Autres ratios financiers

Les tableaux ci-dessous comparent les valeurs des ratios financiers les plus significatifs de TechnipFMC avec celles de l'industrie et KBR. Leur calcul repose sur les informations publiées dans les comptes annuels, rapport 10-K aux normes GAAP, déposés auprès de la SEC pour

L'exercice 2019. Ils ont été collectés sur le site : https://www.readyratios.com/sec/FTI_technipfmc-plc?compare=1357615 et sont reproduits dans les tableaux ci-dessous.

Ratios de solvabilité

La solvabilité traduit l'aptitude de l'entreprise à faire face à ses engagements en cas de liquidation, c'est-à-dire l'arrêt de l'exploitation et de mise en vente des actifs.

Le tableau 6 s'intéresse aux ratios de solvabilité.

Le ratio d'endettement est élevé car il montre que 67% de l'actif est financé par la dette.

Le ratio d'endettement par rapport au fonds propres montre que la dette est deux fois supérieure aux fonds propres. Ce ratio est très élevé et montre que la TechnipFMC est largement plus financé par l'endettement que par ses actionnaires.

On voit ici la conséquence directe des dépréciations successives du « Goodwill Subsea et Surface » qui ont réduit les fonds propres et donne un plus grand poids à la dette. Ce ratio est examiné de près par les prêteurs car plus le ratio est élevé plus grand est le risque que les fonds propres soient insuffisants pour couvrir les dettes. De plus, le fait d'emprunter à CT plus de \$ 1 000 M va sensiblement détériorer encore plus ce ratio.

Enfin le ratio de couverture des intérêts est réhibitoire car il montre au travers de son résultat d'exploitation largement négatif (EBIT) que l'activité normale de la société ne permet pas de couvrir les frais financiers.

item	TechnipFMC	Industrie	KBR	commentaires
Ratio d'endettement (Debt ratio)	67%	57%	65%	Rapport entre le montant total des dettes (CT et LT) et le montant total de l'actif, évolution ratio industrie de 2014 et 2018 entre 33% et 37%
Ratio d'endettement / fonds propres (Debt-to-equity ratio)	205%	104%	189%	Rapport entre le montant total des dettes (CT et LT) et le montant des fonds propres, évolution ratio industrie de 2014 et 2018 entre 41% et 57%
Ratio de couverture des intérêts (interest coverage ratio)	-276%	335%	371%	Rapport entre le montant des intérêts de la dette et EBIT, évolution ratio industrie de 2014 et 2018 entre -600% et 1230%

Tableau 6 - ratios de solvabilité suivant GAAP fin 2019

Ratios de rentabilité

Le tableau 7 s'intéresse aux ratios de rentabilité

Ces ratios sont tous négatifs puisque la société réalise des pertes. Ainsi pour \$ 100 résultant des ventes, la société perd \$ 18 pour \$ 100 de fond propre, l'actionnaire perd \$ 27, enfin pour \$ 100 d'actif utilisé, la société perd \$ 10. Ainsi TechnipFMC est une machine à perdre de l'argent et ceci depuis trois ans. Nulle surprise donc que la valeur de l'action ne cesse de s'effondrer.

Sur la base des résultats T1 2020, l'actif net est de \$ 4 056 M pour 448 M d'actions en circulation soit une valeur comptable de l'action de l'ordre de \$ 9.05.

Le cours de l'action sur le marché du NYSE était de \$ 9.35 le 09/06/2020, jour où D Pferderhirt et C Mac Gregor ont fait une présentation à l'invitation de Exane BNP. Cependant 3 jours plus tard le cours de l'action était reparti à la baisse pour atteindre \$ 7.84. Si on considère que la valeur de l'actif du bilan est encore trop élevée du fait notamment du Goodwill onshore / offshore douteux apporté par FMC Technologies lors de la fusion (pour mémoire \$ 1 700 M), les fonds propres peuvent encore s'appauvrir d'environ la moitié de cet apport soit \$ 850 M. Dans ces conditions la valeur de l'action serait alors de \$ 6.57. N'est-ce pas hélas une hypothèse à laquelle il faut se préparer ?

item	TechnipFMC	Industrie	KBR	commentaires
(Profit margin)	-18,0%	3,1%	3,6%	Rapport entre le résultat net et le chiffre d'affaire
ROE (return on Equity)	-2,7%	7,2%	1,1%	Rapport entre le résultat net et le montant total de l'actif
ROA (return on Assets)	-10,0%	5,8%	3,9%	Rapport entre le résultat net et le montant total des fonds propres

Tableau 7 - Ratio de rentabilité suivant GAAP fin 2019

Synthèse de la position financière de TechnipFMC

En conclusion le score global de la position financière de TechnipFMC, en comparaison avec l'industrie et KBR, sur une période de trois ans est très mauvais. La figure 1 montre que ce score n'a cessé de se dégrader passant successivement d'un score de -0.4 en 2017 à -1,0 en 2018 pour finir à -1.4 en 2019.

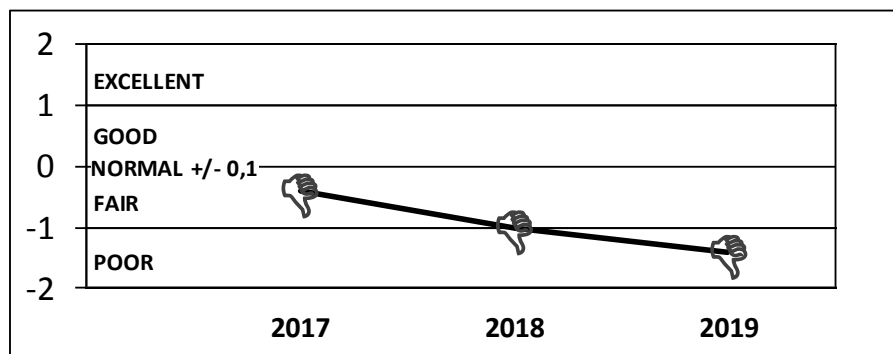


Figure1- Évolution de la position financière globale suivant « Ready Ratio »

L'évaporation totale du « goodwill » lié au segment Subsea et Surface

Le 23/04/2020, TechnipFMC a publié les comptes pour le premier trimestre 2020 et nous avons découvert qu'une fois de plus le Goodwill des segments subsea et surface ont été dépréciés de plus de \$ 3 000 M.

Nous avons largement développé le sujet du Goodwill dans un article intitulé « Le Goodwill ou la baudruche remplie de \$ virtuels ». Cet Article a été publié dans le TU 109 en avril 2019, il y a donc exactement 1 an. Mettons à jour et continuons l'histoire.

L'exercice 2018 entérinait donc une première dépréciation du Goodwill relatif au segment Subsea pour un montant de \$1 383,0 M.

Nous émettions alors des doutes sur la volatilité et la solidité de la valeur globale du Goodwill apporté par FMC dans le cadre de la fusion. Nous nous interrogeons en particulier sur :

- Poids très important de ce Goodwill dans l'actif du bilan de TechnipFMC lequel a finalement et uniquement servi les intérêts de FMC Technologies pour justifier la prise de pouvoir de D Pferderhirt et les ex FMC Technologies,
- Valorisation globale du Goodwill et de son calcul, la qualité douteuse des fondations sur lesquelles elle repose,
- Répartition du Goodwill entre les trois segments et en particulier l'allocation d'un montant de \$1 635,5 M pour le segment Onshore / Offshore,
- L'incorporation de ce Goodwill dans le bilan sans que le conseil d'administration, les commissaires à la fusion, les commissaires aux comptes n'aient émis les moindres objections ou commentaires.

Bref nous étions très circonspects sur la rationalité et donc la pérennité de ce Goodwill qui nous apparaissait comme « Une baudruche remplie de \$ virtuels ».

D'ailleurs à la fin de l'année 2018 le marché n'était pas dupe puisque le prix de l'action était largement en dessous de la valeur de l'actif net figurant au bilan.

L'exercice 2019 a de nouveau entériné une dépréciation du Goodwill relatif au segment Subsea et Surface, cette fois ci, pour un montant de \$ 1 988,7 M. Ainsi à la fin 2019, et en cumulé depuis la date de fusion, le montant total des dépréciations portées au bilan était donc de \$ 3 371,7 M. Le Goodwill de \$5 165,9 M apporté par FMC Technologies le 17/01/2017, a été réduit en trois ans à une peau de chagrin : \$ 1,7 Mds. Étrange ! Cela correspond exactement à la valeur douteuse du Goodwill apporté par FMC Technologies pour le segment Onshore / Offshore. Qu'est ce qui se cache derrière cela ? Là nous n'avions pas encore atteint le fond du gouffre.

Le 22/04/2020 les comptes de T1 2020 sont publiés entérinant cette fois ci une nouvelle dépréciation du Goodwill pour le Subsea et Surface de \$3 083,4 M.

La baudruche, pour le segment Subsea et Surface, est maintenant vide comme le montre le tableau 9 ou nous avons reconstitué l'historique de l'évolution du Goodwill global depuis la date de la funeste fusion.

Que constatons-nous ?

- La valeur du Goodwill pour les segments Subsea et Surface est réduite à néant,
- Seul le segment Onshore / Offshore bénéficie d'une allocation de Goodwill,
- La valeur de ce Goodwill est de \$2 461,0 M qui, rappelons-le, est constitué de \$ 700 M apporté par Technip et \$1 700 M apporté par FMC Technologies.
- Nous restons extrêmement dubitatifs sur cet apport de FMC Technologies, celui-ci ne pouvant se prévaloir d'une activité Onshore / Offshore justifiant un tel montant.

Le transfert des activités bras de chargement, Genesis et Cybernetix dans le segment Technip Energies réalisé début 2020 est comptabilisé dans l'état des Goodwills du 1er trimestre 2020 (\$ 46,1 M) et ne fait donc pas partie du goodwill Onshore / Offshore apporté par FMC lors de la fusion en janvier 2017.

Ainsi en trois ans et deux mois la totalité de la valeur du Goodwill des segments Subsea et Surface, soit \$ 6.4 Mds, s'est évaporée.

Il apparaît très clairement qu'une des conclusions du TU 109 se confirme :

« Ainsi en basant la fusion sur une valeur artificielle équivalente entre FMC Technologies et Technip, il y a eu tromperie. En effet FMC Technologies, valeur spéculative par excellence, était considérablement surévaluée en bourse alors que sa valeur réelle était proche de zéro en raison d'actifs très dépréciés, dépréciation pour le moins imparfaitement actée dans ses comptes compte tenu d'une absence de perspective de marchés pour le matériel SPS ».

D'évidence l'introduction, lors de la fusion, d'un Goodwill important apporté par FMC Technologies n'avait qu'une seule justification : masquer la faiblesse bilantielle de FMC Technologies qui, en vérité, ne valait guère plus que son actif net.

Conclusion

Ce qu'il faut retenir :

- Sur une période de 3 ans, la société Technip FMC n'a eu de cesse d'accumuler des pertes. La société s'est appauvrie. Or nulle entreprise ne peut survivre en accumulant des pertes de manières continues et récurrentes.
- À fin 2019, les actifs CT, sont insuffisants pour couvrir les dettes CT ce qui très probablement a obligé TechnipFMC à souscrire deux emprunts CT auprès des banques. De plus le montant des dettes CT telles que rapportées dans le « 10K Report » sont minorées de \$ 2 000 M par rapport à celui rapporté dans le « UK annual report ».
- Les autres ratios financiers et une comparaison avec ceux obtenus par « l'industrie » et KBR montre que la performance de TechnipFMC s'est dégradée de manière continue. Le marché le reconnaît pleinement puisque l'action TechnipFMC a perdu 75% de sa valeur en trois ans.
- Les Goodwill pour les segments Subsea et Surface, qui avaient été inscrits à l'actif du bilan lors de la fusion, soit \$ 6.4 Mds, ont disparu réduisant les fonds propres d'autant. L'effet direct et immédiat est une dégradation très importante des ratios de liquidités impactant la solidité financière de la société.

La fusion a été une erreur magistrale : un fiasco industriel allié à un affaiblissement financier pour Technip. La scission est sans doute la meilleure des décisions prises en trois ans. Quelles sont les conditions à remplir pour offrir des perspectives d'avenir à Technip Energies ? Le divorce immédiat et l'officialisation de la scission. À ce jour cet évènement majeur a été reporté « sine die » par le conseil d'administration du fait que « l'environnement économique et sa dynamique sont inappropriés »⁸. Hélas, les conditions de l'environnement à remplir pour que le conseil d'administration décide de la séparation effective restent totalement inconnues. Au mieux savons-nous que

⁸ Transcript du 23/04/2020, audio conférence suite à la publication des comptes T1-2020.

Montants en millions de dollars		Historique de l'évolution des goodwills depuis la fusion			
date	segment	TECHNIP goodwills	FMC goodwills		TechnipFMC goodwills
17/01/17	Subsea	2 931,1	2 532,6		5 463,7
	Onshore / Offshore	787,2	1 635,5		2 422,7
	Surface		997,8		997,8
	Total au 17/01/2017	3 718,3	5 165,9		8 884,2
date	segment	Impairments	Autres	Effets de change	TechnipFMC goodwills
31/12/17	Subsea			6,7	5 470,4
	Onshore / Offshore			38,9	2 461,6
	Surface				997,8
	Total au 31/12/2017			45,6	8 929,8
31/12/18	Subsea	-1 383,0	-30,0	85,0	4 142,4
	Onshore / Offshore			-13,9	2 447,7
	Surface		19,7		1 017,5
	Total au 31/12/2018	-1 383,0	-10,3	71,1	7 607,6
31/12/19	Subsea	-1 321,9		-6,4	2 814,1
	Onshore / Offshore		-17,7	-6,4	2 423,6
	Surface	-666,8	9,9		360,6
	Total au 31/12/2019	-1 988,7	-7,8	-12,8	5 598,3
date	segment	Impairments	Transferts (1)	Effets de change	TechnipFMC Goodwills
31/03/20	Subsea	-2747,5	-21,2	-45,4	0,0
	Onshore / Offshore	0,0	46,1	-8,7	2 461,0
	Surface	-335,9	-24,9	0,2	0,0
	Total au 31/03/2020	-3 083,4		-53,9	2 461,0

Note (1) : les transferts concernent Genesis, Loading Systems et Cybernetix.

la scission ne sera pas effective à « court terme » mais qu'elle pourrait se réaliser à « moyen terme ». Rien de rassurant donc.

Or il est urgent que Technip Énergies retrouve pleinement sa liberté d'entrepreneur, son autonomie financière et commerciale.

Technip Énergies a un horizon ouvert tandis que celui de « Remainco » est fermé.

Technip Energies est l'héritière de Technip et nous lui souhaitons succès techniques et commerciaux. Dans le passé Technip a su relever les défis et les challenges. N'en doutons pas Technip Energies saura le faire aussi. Mais, tant que la scission n'est pas prononcée, les perspectives des segments Subsea / Surface causent un préjudice financier certain aux intérêts de Technip Energies qui ne peut ni mettre pleinement en œuvre sa politique commerciale de diversification ni se concentrer sur le développement d'une politique de transition énergétique.

A l'heure où la France veut retrouver autonomie et indépendance vis-à-vis de la Chine et USA, la scission effective rapide est obligatoire car elle est déjà pleinement intégrée dans les esprits des actionnaires, des salariés actifs ou retraités.

Résultats Financiers de TechnipFMC 1^{er} trimestre 2020

Philippe Robin

TechnipFMC a publié ses résultats financiers du 1^{er} trimestre 2020 le 22 avril au soir après la fermeture du marché boursier à New-York.

1. Synthèse des résultats

Les résultats financiers globaux les plus importants sont :

- **Perte de 3 256,1 millions de dollars**, soit 7,28 dollars par action diluée, dont 3 159,9 millions de dollars de dépréciations dans le Subsea et le Surface
- **Résultat net de -49,1 millions de dollars (perte)**, hors charges et crédits,
- **Baisse de l'EBITDA global à 7,0%**, à comparer à 10,2% au 1^{er} trimestre 2019 et 11,4% sur l'ensemble 2019,
- Hausse de 7,5% du chiffre d'affaire à 3130,3 millions de dollars par rapport au 1^{er} trimestre 2109, mais en baisse par rapport aux 3 autres trimestres,
- **Carnet de commandes de 22 milliards de dollars** à un niveau élevé mais inférieur à celui de fin 2019, la prise de commande ayant chuté de 66% au 1^{er} trimestre. Il est vrai qu'il est habituel que la prise de commande varie significativement d'un trimestre à l'autre mais dans les circonstances actuelles de pandémie du covid-19 et de la chute des cours du pétrole, cette baisse n'est pas une surprise et annonce de grosses difficultés pour les années qui viennent. Ce doit être un gros sujet d'inquiétude.
- La pandémie de COVID-19 est régulièrement mentionnée comme une cause de résultats en berne mais sans aucune démonstration d'impact ni perspective sur le futur.

Les résultats sont significativement différents d'un segment à l'autre.

2. Subsea

Le chiffre d'affaire est en baisse de 10% par rapport à la moyenne de 2019. Il est soutenu par les marchés Américains et Norvégiens mais contrebalancé par des effets de change de 66 millions de dollars intégrés dans les résultats d'exploitation du Subsea.

Le résultat d'exploitation est plombé par les 2 776 millions de dollars de dépréciations. L'EBITDA (qui ne comprend pas les dépréciations) à 8,4% est également en baisse de 35% par rapport à la moyenne de 2019.

Le taux d'utilisation des navires n'est pas précisé dans le communiqué mais une phrase sibylline laisse à penser que ce taux n'est pas bon : « La baisse de la productivité et **une moindre utilisation des actifs** ont eu un léger impact négatif sur la rentabilité au cours de la période. ».

Le carnet de commande à 7 773 millions de dollars est en léger repli par rapport à la valeur moyenne de 2019 avec une prise de commande de 1 172 millions de dollars pour le trimestre (-40% par rapport à la moyenne 2019), à

comparer aux 1 253 du chiffre d'affaire sur le trimestre. Sur ce carnet de commande, 3 100 millions sont prévus pour être exécutés en 2020.

Les prévisions commerciales pour 2020 et les années suivantes telles que présentées par Doug Pferdehirt sont pour le moins alambiquées. Ci-après le verbatim du communiqué de presse que Coluche n'aurait pas renié « Dans le segment Subsea, les attributions d'un certain nombre de nouveaux projets de développement seront probablement repoussées au-delà de cette année, ce qui aura des répercussions sur nos précédentes prévisions de commandes pour 2020. Nous continuons d'évaluer près de 15 milliards de dollars d'importantes opportunités de projets, dont environ 50 % verront vraisemblablement le jour dans les 24 prochains mois. Tous les autres projets restent actifs mais seront probablement décalés au-delà de cet horizon. Au cours des 12 prochains mois, nous croyons que jusqu'à 20 % de ces opportunités de projets pourraient faire l'objet d'une décision finale d'investissement, et nous sommes très bien positionnés sur plusieurs d'entre elles. » Soit traduit en chiffres, $\$15\,000\text{M} * 50\% / 2 \text{ ans} * 20\% = \750M : Cela veut dire que TechnipFMC subsea est très bien positionné sur plusieurs opportunités de projets en 2020 représentant au total 750 millions de dollars, il ne restera donc que quelques centaines de millions de dollars pour les succès commerciaux de TechnipFMC dans le meilleur des cas. La perspective est bien sombre et la communication toujours au même niveau.



3. Technip Energies (Onshore/Offshore)

Le chiffre d'affaire est en ligne avec la moyenne de 2019 soutenu par l'activité en Europe et en Amérique du nord. La montée en puissance continue d'Arctic LNG 2 et la hausse d'activité des projets en aval ont plus que compensé la baisse du chiffre d'affaires de Yamal LNG, qui continue de progresser dans la phase de garantie.

Le résultat d'exploitation à 9,8% est en baisse de 37% par rapport à la moyenne de 2019 en raison de la baisse de la contribution de Yamal LNG. L'EBITDA est en baisse dans les mêmes proportions.

Le carnet de commande à 13 776 millions est en léger repli par rapport à la valeur moyenne de 2019 avec une faible prise de commande de 560 millions de dollars pour le trimestre, à comparer aux 1 547 du chiffre d'affaire sur le trimestre soit un ratio inférieur à 0,4 ; « malgré l'absence d'annonce d'attribution de nouveaux projets, l'ingénierie d'avant-projet et d'autres activités de services ainsi que notre activité Process Technology ont continué à faire preuve de résilience dans la prise de commandes ».

Pas d'inquiétude puisqu'on vous le dit ! Sur ce carnet de commande, 4 828 millions sont prévus pour être exécutés en 2020.

Les perspectives commerciales restent centrées sur les gros projets LNG, les projets du marché aval qui reste plus résilient avec un prix du baril faible et le positionnement de Technip Energies dans le domaine de la transition énergétique.

4. Surface

Le chiffre d'affaire du segment est en baisse de 18% par rapport à la moyenne de 2019, baisse due au ralentissement de l'activité en Amérique du nord et du transfert des activités Loading Systems vers Technip Energies.

Le résultat d'exploitation est également plombé par les dépréciations de 411,5 millions de dollars. L'EBITDA (hors dépréciations) à 7,4% est en baisse de 45% par rapport à la moyenne de 2019.

Le carnet de commande en léger repli à 422 millions dont 366,3 millions de prise de commande sur le trimestre. Le cycle des projets de technologies de surface est court et les commandes se convertissent en chiffre d'affaire en grande partie dans les douze mois qui suivent.

Les perspectives commerciales du segment sont centrées sur le Moyen-Orient et l'Asie qui seront bien moins affectés par la baisse d'activités de forage que l'Amérique du Nord.

5. Corporate

Les charges Corporate sont en augmentation à 112,2 millions de dollars dont encore des **pertes de change de 43,3 millions de dollars**, soit 0,10 dollar par



action diluée, en plus des pertes de change de 66 millions comptabilisés dans les résultats subsea.

Avec 5,6 milliards de dollars de trésorerie et liquidités, on pourrait

penser que la situation financière est saine (voir l'article de JM Gay : « État de la société après trois ans de pertes récurrentes » dans le présent TU). Mais **la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que la trésorerie nette sont encore en baisse** par rapport à 2019. A noter que l'impact des variations des taux de change sur la trésorerie est une perte de \$ 146,3 M sur la trésorerie au 1^{er} trimestre 2020, c'est le résultat des comptes en dollars. Sur le trimestre, si on comprend bien en regroupant les chiffres un peu éparpillés dans le communiqué, **les pertes sur taux de change sont de 255 millions de dollars soit 116% de la marge EBITDA du groupe !** On apprécie l'excellence des financiers du groupe.

6. Autres annonces

En plus des résultats financiers, plusieurs annonces importantes sont faites dans le communiqué de presse :

- **Objectif de réduction des coûts** relevé et maintenant supérieur à 350 millions de dollars,

- **Réduction jusqu'à 30 % des rémunérations fixes** de l'équipe de direction et des administrateurs et ce jusqu'à la fin de l'année et de 20% pour l'équipe de direction. Il n'est pas mentionné de réduction des autres rémunérations variables et attribution d'actions gratuites.
- **Distribution de dividende en 2020 réduite de 75%** par rapport à l'an dernier,
- La mise à jour des perspectives reflète l'incertitude liée au COVID-19 et aux investissements des clients
- **Le segment Onshore/Offshore a été renommé Technip Energies**, en ligne avec le nouveau périmètre de cette activité.

7. Et la scission ?

TechnipFMC a publié un communiqué le 15 mars annonçant le **report de l'opération de scission** :

« Les conditions de marché ont considérablement changé en raison de l'épidémie de COVID-19, de la forte baisse des prix des matières premières et de la volatilité accrue des marchés boursiers mondiaux. L'impact de ces événements a créé un environnement de marché qui n'est pas actuellement propice à la séparation prévue de la Société en TechnipFMC et Technip Energies. La Société confirme que la justification stratégique de la séparation demeure inchangée. La Société demeure mobilisée en vue de cette opération et poursuit ses préparatifs afin que les deux entreprises soient prêtes à se séparer lorsque les marchés seront suffisamment rétablis.»

Ce qui était perçu comme une porte de salut pour Technip Energies se transforme en un tunnel dont on ne perçoit pas le bout. Des conférences ont été données aux investisseurs en juin par des responsables de TechnipFMC et, très curieusement, **le sujet de la scission n'a pas été abordé** aussi bien dans les questions des conférenciers que par les intervenants de TechnipFMC. A suivre

8. Conclusion

Donc **des résultats financiers en berne** et en continuité de ceux du 4^{ème} trimestre 2019 avec **une perte de plus de 3,2 milliards de dollars** suite aux dépréciations dans le Subsea et Surface mais également **d'une perte nette hors charges**, une baisse de **l'EBITDA plombé par le coût du Corporate**, y compris avec encore des **pertes de changes importantes** malgré un chiffre d'affaire assez haut et un carnet de commande toujours très haut.

La crise liée à la pandémie du COVID est présentée comme une excuse à des résultats médiocres sans description d'impact réel et sans perspective à court et moyen terme.

Les perspectives ne sont pas optimistes et la scission devient un miroir aux alouettes !

RÉSULTATS DE TechnipFMC PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ en millions de USD	GAAP	GAAP	2019 GAAP					IFRS		2020 GAAP
	Global 2017	Global 2018	1T2019	2T2019	3T2019	4T2019	Global 2019	Global 2019	Prévision 2020 du 26/02/2020	1T2020
Chiffre d'affaire	15 056,9	12 552,9	2 913,0	3 434,2	3 335,1	3 726,8	13 409,1	13 426,2	15,1 à 15,9	3 130,3
Subsea	5 877,4	4 840,0	1 185,3	1 508,7	1 342,2	1 486,8	5 523,0	5 523,4	6,2 à 6,5	1 253,1
Onshore/Offshore	7 904,5	6 120,7	1 335,1	1 505,0	1 596,3	1 832,4	6 268,8	6 268,8	7,5 à 7,8	1 547,7
Technologies de Surface	1 274,6	1 592,2	392,6	420,5	396,6	407,6	1 617,3	1 634,0	1,4 à 1,6	329,5
Corporate et autres	0,4		-	-	-					-
Charges et dépenses	14 091,7	13 470,5	2 778,2	3 120,6	3 095,9	5 816,0	14 810,7	14 848,6		6 266,3
Marge brute	965,2	-917,6	134,8	313,6	239,2	-2 089,2	-1 401,6			-3 136,0
Eléments corporate	-674,4	-955,4	-181,8	-279,5	-245,3	-284,9	-991,5			-184,5
Produit (charge) corporate	-311,1	-594,5	-93,6	-138,9	-128,8	-178,9	-540,2	-540,3	-180 à -190	-112,2
dont Gains (Perte) de change	62,2	-116,4	-11,6	-18,0	-53,2	-64,1	-146,9	-146,9	hors change	-43,3
Charge d'intérêts	-363,3	-360,9	-88,2	-140,6	-116,5	-106,0	-451,3		-80 à -90	-72,3
Résultat d'exploitation avant impôt des ségments	679,7	-1 320,6	122,5	255,2	-34,2	-2 144,5	-1 801,5			-3 135,7
en % du chiffre d'affaire	4,5%	-10,5%	4,2%	7,4%	-1,0%	-57,5%	-13,4%			-100,2%
Subsea	460,5	-1 529,5	49,9	94,6	-79,6	-1 512,7	-1 447,8	1 417,1		-2 750,7
en % du chiffre d'affaire	7,8%	-31,6%	4,2%	6,3%	-5,9%	-101,7%	-26,2%	-25,7%		-219,5%
Onshore/Offshore	810,9	824,0	155,7	274,0	284,6	245,3	959,6	964,4		151,2
en % du chiffre d'affaire	10,3%	13,5%	11,7%	18,2%	17,8%	13,4%	15,3%	15,4%		9,8%
Technologies de Surface	82,7	172,8	10,5	25,5	6,1	-698,2	-656,1	-654,8		-424,0
en % du chiffre d'affaire	6,5%	10,9%	2,7%	6,1%	1,5%	-171,3%	-40,6%	-40,1%		-128,7%
Corporate et autres	-674,4	-787,9	-93,6	-138,9	-245,3	-178,9	-656,7			-112,2
en % du Résultat global avant impôts	-99,2%	N.A.	-76,4%	-54,4%	N.A.	N.A.	N.A.			N.A.
EBITDA ajusté	2 031,1	1 536,7	295,8	450,0	379,2	404,4	1 529,4	1 529,4		220,2
en % du chiffre d'affaire	13,5%	12,2%	10,2%	13,1%	11,4%	10,9%	11,4%	11,4%		7,0%
Subsea	1 119,8	700,2	139,7	186,2	139,1	185,0	650,0	650,1		104,8
en % du chiffre d'affaire	19,1%	14,5%	11,8%	12,3%	10,4%	12,4%	11,8%	11,8%	mini 11%	8,4%
Onshore/Offshore	879,0	830,4	194,8	281,9	304,2	259,7	1 040,6	1 040,6		167,1
en % du chiffre d'affaire	11,1%	13,6%	14,6%	18,7%	19,1%	14,2%	16,6%	16,6%	mini 10%	10,8%
Technologies de Surface	218,9	260,3	30,1	46,7	44,4	55,9	177,1	177,1		24,5
en % du chiffre d'affaire	17,2%	16,3%	7,7%	11,1%	11,2%	13,7%	11,0%	11,0%	mini 12%	7,4%
Corporate et autres	-186,6	-254,2	-68,8	-64,8	-108,5	-96,2	-338,3	-338,4		-76,2
en % de l'EBITDA ajusté global	-9,2%	-16,5%	-23,3%	-14,4%	-28,6%	-23,8%	-22,1%			-34,6%
Résultats financiers										
Résultat net avant impôts et charges d'intérêts	679,7	-1 243,8	122,5	255,2	82,3	-2 144,5	-1 684,5	-2 175,8		-3 135,7
Résultat net après impôts	134,2	-1 910,8	19,8	113,7	-115,3	-2 430,3	-2 412,1	-2 450,9		-3 245,7
Résultat net publié attribuable à TechnipFMC	113,3	-1 921,6	20,9	97,0	-119,1	-2 414,0	-2 415,2	-2 454,0		-3 256,1
Résultat net ajusté hors charges et crédits	603,5	364,3	27,3	175,6	54,4	15,1	330,5			-49,1
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)	468,3		450,1	451,2	451,9	447,1	448,0	448,0		447,5
Bénéfice par action Dilué en USD \$	0,24 \$	-4,27 \$	0,05 \$	0,21 \$	0,05 \$	-5,40 \$	-5,39 \$	-5,48 \$		-7,28 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	468,1	-1 197,4	4 965,3	4 621,3	5 190,2	5 190,2	5 190,2	5 190,1	Flux de trésorerie exploitation > \$1B	4 999,4
nette	-834,0	-1 534,1	1 031,4	839,5	596,2	714,8	714,8	-241,1		588,8
	Prise de commande	Prise de commande	Backlog incluant les remboursables				Prise de commande			Backlog incluant les remboursables
Carnet de commande	10 196,3	11 365,9	17 777,6	25 781,9	24 115,3	24 251,1	22 693,0	22 693,0		21 962,1
Subsea	5 143,6	4 297,9	7 477,3	8 747,0	8 655,8	8 479,8	7 992,6	7 992,6		7 773,5
Onshore/Offshore	3 812,9	5 816,5	9 862,7	16 608,3	15 030,8	15 298,1	13 080,5	13 080,5		13 766,6
Technologies de Surface	1 239,8	1 251,5	437,6	426,6	428,7	473,2	1 619,9	1 619,9		422,0
	Prise de commandes 2017	Prise de commandes 2018	Carnet de commandes 31/03/2019	Carnet de commandes 30/06/2019	Carnet de commandes 30/09/2019	Carnet de commandes 31/12/2019	Prise de commandes 2019	Prise de commandes 2019		Carnet de commandes 31/03/2020

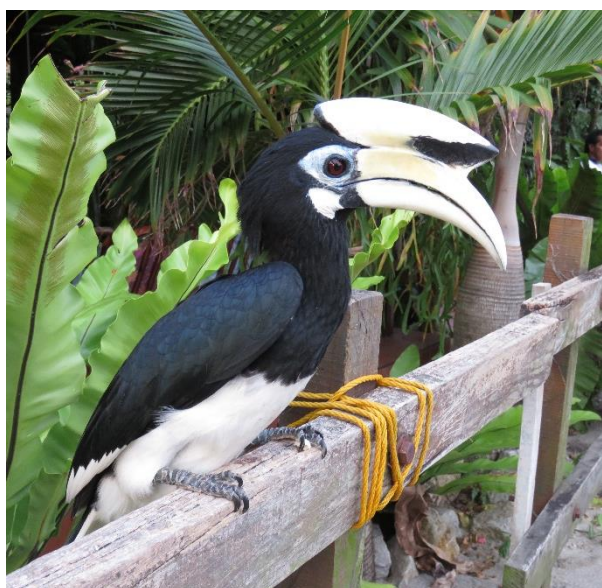
ARTS ET CULTURES

Le coin des artistes

Le Hornbill

Les calaos (Bucerotidae) sont une famille d'oiseaux trouvés dans les régions tropicales et subtropicales Afrique, en Asie et en Mélanésie. Ils sont caractérisés par un long bec courbé vers le bas qui est souvent aux couleurs vives et a parfois sur la mandibule casque supérieure.

Dessin d'Éric VILLEMIN



0-0-0-0-0

ENFIN. LE GÉNÉRIQUE DU MÉDICAMENT MIRACLE DU PROFESSEUR RAULT EST DISPONIBLE DU CÔTÉ DU RAYON JUS DE FRUITS DU SUPERMARCHÉ DU COIN DE LA RUE !...

ATTENTION !

CE CONDITIONNEMENT ATTRACTIF INCITE À «OUBLIER» LA POSOLOGIE IDÉALE : «UNE DOSE ÇA VA, TROIS DOSES, BONJOUR LES DÉGATS» !

100 % DES PATIENTS AYANT ACCEPTÉ D'ÊTRE SOIGNÉS AVEC CE GÉNÉRIQUE SONT VOLONTAIRES POUR RESTER CONFINÉS JUSQU'À NOËL À CONDITION DE POURSUIVRE CE TRAITEMENT

Clos Roquine
Corse Figari
Méditerranée Corse Figari
2013
100% MOUTILLÉ À LA PROPRIÉTÉ

Cambodge - Le pont Spean Preah Tœûs. Le plus grand pont à arches en encorbellement du monde.

Michel Metzger



Ce pont (spean) qui porte différents noms dont celui de pont Nâga ou pont de Kampong Kdei, est l'un des plus anciens ponts du Cambodge et, de loin, le mieux conservé.

Situé sur l'ancienne route royale reliant Angkor, alors capitale de l'empire Khmer, aux provinces du sud-est, il enjambe la rivière Chi Kreng près du village de Kampong Kdei, au kilomètre 45 de la route nationale RN 6 au sud-est de Siem Reap.

Cette route comportait vingt-deux ponts, onze seulement subsistent ; les autres ayant été détruits suite à la construction de la route nationale.



Spean Preah Tœûs s'étend sur une longueur de 86 mètres et une largeur de 16 mètres à 10 mètres au-dessus du niveau de la rivière.

Il est constitué de 21 arches en encorbellement supportées par 20 piliers. Sa construction est entièrement faite de blocs de latérite séchée. Les plus grandes arches ont une portée de 18 mètres et une hauteur de 5 mètres.

Les assises du pont reposent sur d'épais pilastres de 1,3 mètre.

La date exacte de construction de cet ouvrage n'est pas connue. L'étude des motifs de décoration conduisent les historiens à considérer que ce pont date de la période Angkor, style Bayon, soit entre 1181 et 1220



Chaque extrémité est richement décorée de gigantesques statues représentant le roi serpent ; le grand nâga à sept (ou neuf) têtes. De chaque côté du pont, les corps des serpents nâga, en grès, composent une longue balustrade servant de parapet sur toute sa longueur. Le Spean Preah Tœûs est considéré comme un lieu sacré par les villageois qui viennent régulièrement déposer des offrandes au pied des statues et prier le roi serpent, le grand Nâga à sept têtes Muchalinda.



Le pont est fermé à la circulation depuis 2005, date de la mise en service d'une déviation de la route nationale 6. Seuls les piétons, les cyclistes et les animaux sont autorisés à circuler librement sur cet ouvrage vieux de plus de 800 ans ; pour le plaisir des quelques touristes photographes qui s'aventurent sur ce site « hors des sentiers battus ».

Restauré deux fois, cette merveille d'ingénierie fait l'objet, aujourd'hui, d'un projet de restauration suivi par l'UNESCO. La première restauration, en 1925, a été réalisée par l'Ecole Française d'Extrême-Orient (EFEO) ; les quatre têtes de serpent ont été replacées tel qu'à l'origine après restauration.

La seconde restauration entre 1965 et 1967 a été réalisée, sous la supervision de l'EFEO, par le Gouvernement Royal Khmer ; certains piliers ont été renforcés par une maçonnerie en béton dissimulée par les blocs de latérite originaux préalablement démontés puis remis en place.





Références : Photographies prises lors d'un voyage au Cambodge en 2016.
Informations compilées sur place et aide du site de Indochina Tours.



Éric Villemin

THE NEW-DELHI TRIBUNE



Chronique n°13

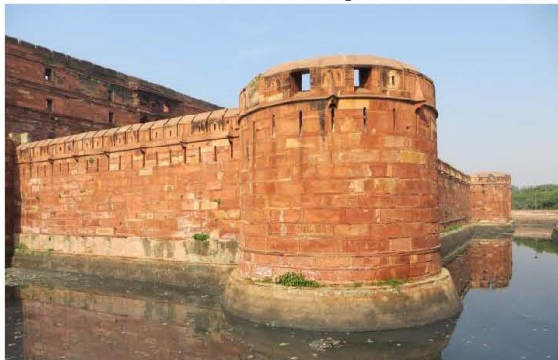


Février 2014

Rédacteur : ERIC



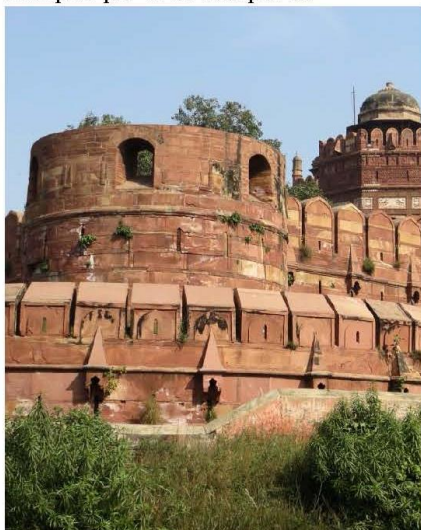
Nous voici de retour à *Agra* en ce week-end de mi-décembre. Cette ville a d'autres trésors architecturaux



1-AGRA-LAL QILA
SES REMPARTS ET SES DOUVES EN EAU

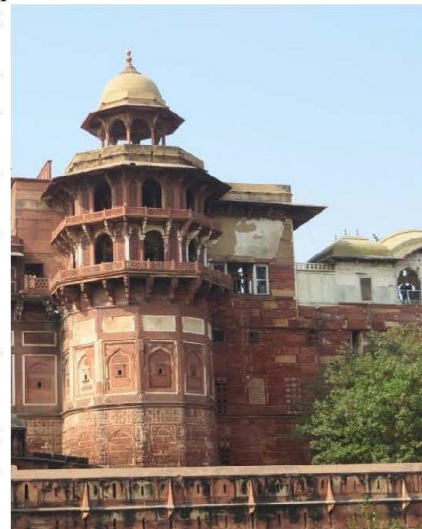
que le *Taj Mahal* qui l'a rendue célèbre à travers le monde. Le 2^{ème} spot est *Lal Qila* dont le Sultan *Sikandar Lodi* a fait son lieu de résidence et de gouvernance du sultanat de *Delhi*. Les *Moghol* s'en emparent après leur victoire sur les *Lodi* en 1526. Elle deviendra la capitale de l'empire *Moghol* sous *Akbar* et le restera jusqu'à son déclin après le règne de l'autoritaire *Aurengzeb* en 1707. En plein chaos *moghol* elle passe aux mains des *Jats* puis de *Marathes* avant que les Britanniques s'en emparent en 1803 et transforment le fort en arsenal.

Lal Qila, Fort Rouge, provient de la couleur des pierres de parements en grès rouge. C'est sous le règne d'*Akbar* que le fort prendra sa forme actuelle après en avoir ordonné sa rénovation mais il faut préciser que chaque occupant a contribué à en faire ce qu'il est de nos jours en y ajoutant une petite mosquée par-ci un hall par-là.

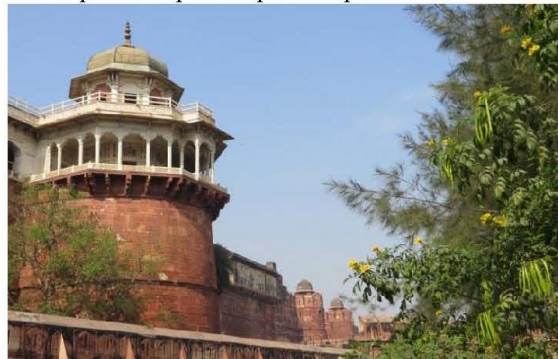


4-AGRA-LAL QILA, DELHI GATE

De forme semi-circulaire, son mur Est longe la *Yamuna*. Aujourd'hui les remparts n'ont plus les pieds dans l'eau et il faut traverser une rue pour atteindre ses rives (1)(2)(3). Nous faisons le tour de ces fortifications où nous avons un aperçu de ce qui nous attend dans la partie accessible aux touristes qui représente environ un quart de l'ensemble, le reste étant toujours sous contrôle militaire. Le porche d'entrée de la zone militarisée, *Delhi Gate*, se situe côté ville, à l'Ouest et est décoré de frises faites de grès rouge incrusté de marbre blanc montrant, entre autres, des éléphants et une chimère ailée aux griffes acérées (4)(5).



2-AGRA-LAL QILA, SES REMPARTS



3-AGRA-LAL QILA, SES REMPART ET MUTHAMMAN BURJ CÔTÉ JARDIN



5-AGRA-LAL QILA, DÉTAIL DE LA FRISE DE DELHI GATE

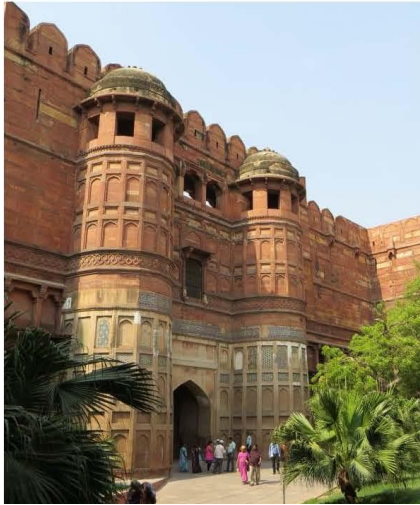


6-AGRA-LAL QILA, AMIR SINGH GATE - 1^{ER} PORCHE

Ayant bouclé la boucle nous arrivons à *Amar Singh gate*, l'entrée réservée aux touristes (6).

Après l'achat du sésame sous le 1^{er} porche, nous atteignons le 2^{ème} (7) où nous subissons les contrôles de routine, ticket et

fouille, et arrivons au pied du dernier qui donne accès au fort (8) enfin !!!

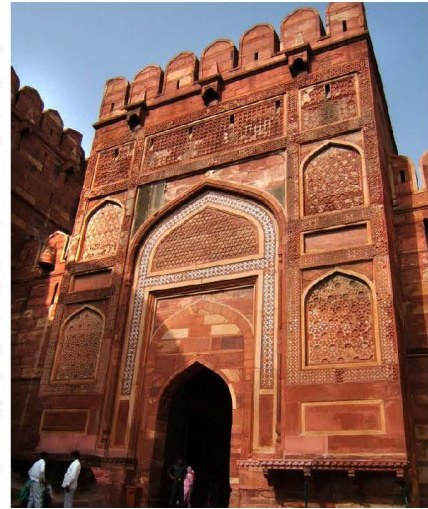


8-AGRA-LAL QILA, AMIR SINGH GATE 3^{ME} PORCHE

Entre les doubles remparts et l'énormité de ses portes cela devait être un vrai casse-tête pour les envahisseurs de prendre le contrôle d'une telle place forte..

Une large avenue pentue nous conduit au cœur du fort sur une place bordée par le *Diwan-I-Am* (9), le hall des audiences publiques, d'où *Shah Jahan* s'adressait à son peuple installé sur cette plateforme

richement décorée (10). Ce hall aux multiples colonnes, tout de marbre blanc richement incrusté de toutes sortes de motifs, est ouvert sur 3 côtés.



7-AGRA-LAL QILA, AMIR SINGH GATE 2^{ème} PORCHE (Photo internet)



9-AGRA-LAL QILA, DIWAN-I-AM, VUE D'ENSEMBLE

Une nouvelle fois nous avons de très beaux exemples de la maîtrise des artisans sculpteurs de l'époque, la



10-AGRA-LAL QILA, DIWAN-I-AM, PLATEFORME DU TRÔNE

de murs où à des points particuliers tels que les voûtes (11), mais aussi ces colonnes finement ciselées et incrustées de pierres de couleur avec leurs chapiteaux ornés de vases de fleurs tous différents les uns des autres (12), ou encore ces *jalis* en marbre représentant des fleurs au-dessus de certaines portes d'accès (13)(14).

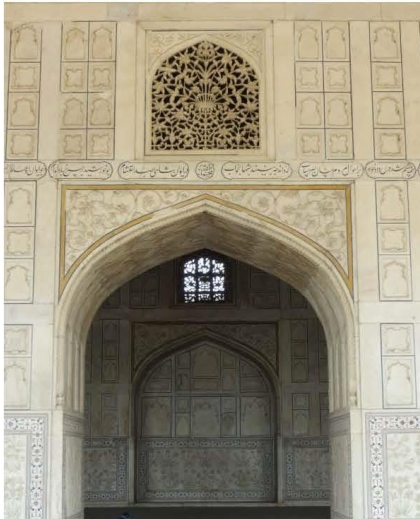
finesse des motifs incrustés, calligraphiques, géométriques ou floraux sur des surfaces entières



11-AGRA-LAL QILA



12-AGRA-LAL QILA, DIWAN-I-KHAS DÉTAILS DE COLONNES



14-AGRA-LAL QILA, PORCHE D'ACCÈS

La majorité des bâtiments édifés en marbre l'ont été sous l'Empreur *Shah Jahan*, en même temps que se construisait le *Taj Mahal*. On peut se demander si ceux-ci n'ont pas été des terrains d'entraînement, pendant que le gros œuvre était en cours, pour les artisans qui allaient assurer les finitions du *Taj* car on y retrouve tous les styles et motifs utilisés.



13-LAL QILA, MUTHAMMAN BURJ, JALIS ET INCRUSTATIONS

Cette partie du fort regroupe tous les bijoux de marbre comme le *Muthamman Burj* côté cour (15) et côté jardin (3), là même où *Shah Jahan* s'est fait emprisonner par son fiston et y a passé 8 ans, on a connu

15-AGRA-LAL QILA, MUTHAMMAN BURJ CÔTÉ COUR !



pire comme géôle. Il avait sa mosquée personnelle, *Mina Masjid*, et avait accès à un balcon (sous la coupole) d'où il pouvait admirer à loisir l'œuvre de sa vie, le *Taj Mahal* et la rivière sacrée *Yamuna* (16).

17-AGRA-LAL QILA, KHAS MAHAL



Tout proche, côté Sud, *Khas Mahal*, avec son pavillon ouvert sur le *Char Bagh*, jardin d'inspiration persane (17).



16-LAL QILA, VUE SUR LE TAJ DE SA PRISON

Côté Nord sur la terrasse supérieure, *Diwan-I-Khas*, qui a abrité un temps le *Peacock Throne* recouvert d'or et serti de pierres précieuses installé sur une plateforme dominant l'ensemble de la salle avant qu'il ne soit transféré au *Lal Qila* de *Delhi* et pillé par l'Iranien *Nadir Shah* lors de sa conquête de l'Inde en 1739. Ce hall était réservé aux audiences privées, celles des courtisans et nobles. Dominant la rivière, le *Takht-I-Jahangir*, le trône de *Jahangir*, fils d'*Akbar* et père de *Shah Jahan* et 4^{ème} empereur *moghol*. Il a été taillé dans une plaque d'onyx noir et sur la tranche ont été gravées, en perse, des inscriptions à

18-AGRA-LAL QILA, TAKHT-I-JAHAMANGIR



HUMOUR ET CONFINEMENT

Philippe ROBIN

Histoire de se changer un peu les idées, Philippe poste sur le site artechnip.org, des vignettes humoristiques.



Le summum de la protection ! ... Le masque hydro-alcoolique ! ...



PETIT JEU

Choisissez un chiffre de 1 à 9.
Multipliez le par 3.
Ajoutez 3.
Multipliez encore par 3.
Faites la somme des 2 chiffres de ce résultat il correspondra à votre destination pour les vacances. Bonne chance.

1. Paris
2. Maldives
3. New-York
4. Caraïbes
5. Grèce
6. La Californie
7. Mexique
8. Singapour
9. à la maison
10. Thaïlande
11. Inde
12. Afrique du sud
13. Australie.
14. Floride.
15. Brésil
16. Portugal
17. Canaries



ACTIVITÉS DE TECHNIP - ACTUALITÉS

04 mai 2020

Démarrage rapide de l'usine d'éthylène de ZPC à Zhoushan basée sur la technologie propriétaire TechnipFMC

TechnipFMC a fourni la technologie propriétaire et la conception du procédé pour le méga-craqueur de l'usine d'éthylène de Zhejiang Petroleum & Chemical Co., Ltd.(1) (ZPC), situé à Zhoushan, dans la province du Zhejiang en Chine, et d'une capacité de 1 400 KTA(2). Le démarrage du méga-craqueur a été réalisé en seulement trois jours. Ce craqueur d'éthylène à charge liquide fait partie du complexe intégré pétrochimique de ZPC inauguré en 2016.

En plus de la technologie de craquage, TechnipFMC a également fourni des composants technologiques propriétaires, notamment les systèmes HIRS (Heat Integrated Rectifier System) et « Ripple Trays », et le procédé d'oxydation de la soude à l'air. La technologie éthylène « USC® » de TechnipFMC est sélectionnée pour son efficacité énergétique et ses rendements élevés.

Stan Knez, président de TechnipFMC Process Technology, a déclaré : « *Nous sommes très heureux du démarrage réussi du cracker ZPC. C'est une étape importante pour ce complexe pétrochimique et témoigne une nouvelle fois de l'adoption de notre technologie éthylène* ».

- (1) ZPC : Zhejiang Petroleum & Chemical Co., Ltd, fondée le 18 juin 2015 à Zhoushan dans la province de Zhejiang, est une entreprise mixte conjointement détenue par l'entreprise privée Rongsheng Petrochemical Co., Ltd. (détenant 51% des parts), l'entreprise d'État provinciale Zhejiang Juhua Investment Co., Ltd. (détenant 20% des parts, les entreprises privées Zhejiang Tongkun Investment Co., Ltd. (détenant 20% des parts) et Zhoushan Marine Comprehensive Development and Investment Co., Ltd. (détenant 9% parts). Ce sera le premier type d'entreprise d'économie mixte en Chine dans le domaine du raffinage et de l'industrie pétrochimique. Le projet de la première phase de ZPC comprend une raffinerie d'une capacité de 20 millions de tonnes par an et un complexe d'éthylène d'une capacité de 1400 kilotonnes par an.
- (2) KTA : kilotonnes par an

13 mai 2020

TechnipFMC propose un procédé innovant de production d'antiseptique

Badger Licensing LLC une filiale à 100% de TechnipFMC et l'un des principaux fournisseurs de technologies phénoliques et aromatiques, propose un procédé breveté de production d'alcool isopropylique (IPA) à partir d'acétone. L'IPA a des propriétés virucides et bactéricides, ce qui en fait un antiseptique efficace.

Avec la pandémie actuelle de COVID-19, la demande mondiale de désinfectants et gels hydroalcooliques a augmenté. La technologie IPA de Badger permet aux producteurs d'acétone de transformer leur production pour répondre à cette demande croissante.

La technologie Badger IPA garantit des coûts réduits d'exploitation et d'investissement, tout en maintenant une fiabilité optimale du produit. L'IPA peut convenir à de nombreux usages : en plus d'être utilisé comme fluide antiseptique, il est entre autres utilisé pour l'impression, le nettoyage, comme solvant, comme agent de séchage ou encore comme additif pour carburant.

Catherine MacGregor, Président Technip Energies, a commenté : « *Notre procédé innovant d'IPA répond à un besoin mondial urgent et sa flexibilité offre également la possibilité d'intégrer la production et la purification d'IPA grâce au procédé de conversion de l'acétone en cumène (ATC), permettant aux producteurs de phénol d'équilibrer la production de solvants.* »

Badger fait partie de l'activité Technip Energies Process Technology et sa technologie IPA a été brevetée en 2017.

17 juin 2020

TechnipFMC et Clariant signent un accord de développement conjoint pour une production innovante d'acrylonitrile

TechnipFMC et Clariant Catalysts ont annoncé aujourd'hui la conclusion d'un accord de développement conjoint pour la démonstration et la commercialisation du nouveau catalyseur de pointe AcryloMax® de Clariant, permettant l'ammoxydation du propylène pour la production d'acrylonitrile. Cette nouvelle collaboration réunira l'expertise reconnue de Technip Energies dans les technologies de lit fluidisé et de développement de procédés avec l'expérience de longue date et les connaissances de Clariant dans le développement, la fabrication et la fourniture de catalyseurs pour l'industrie pétrochimique.

AcryloMax® permet la production économique et efficace d'acrylonitrile, qui est un intermédiaire important dans la chaîne de valeur des plastiques et des fibres synthétiques pour les industries automobiles et textile. Cet accord illustre la volonté conjointe des deux sociétés de développer et commercialiser des procédés technologiques plus efficaces et d'aider les clients à atteindre leurs objectifs de durabilité. Le centre de recherche de Technip Energies à Weymouth, dans le Massachusetts, mettra bientôt en service un grand réacteur de démonstration pour tester la technologie.

Stan Knez, Président de TechnipFMC Process Technology, a déclaré : « *Nous sommes très heureux de collaborer avec Clariant Catalysts dans cet effort de développement qui valorise nos synergies et continue de proposer des solutions technologiques innovantes sur le marché.* »

Stefan Heuser, Senior Vice President & General Manager chez Clariant Catalysts, a ajouté : « *Nous sommes ravis de travailler avec TechnipFMC et d'apporter notre expertise en ammoxydation. Pour les producteurs d'acrylonitrile, cette combinaison de catalyseur et de savoir-faire technologique ouvrira la porte à de nouvelles opportunités intéressantes.* »

0-0-0-0



ACTIVITÉS DE TECHNIP - CONTRATS

20 avril 2020

TechnipFMC remporte un contrat EPCI intégré (iEPCI™) significatif auprès de Woodside pour les champs Lambert Deep et Greater Western Flank en Australie

LONDRES & PARIS & HOUSTON--(BUSINESS WIRE)-- TechnipFMC (NYSE:FTI) (Paris:FTI) (ISIN:GB00BDSFG982) a remporté un contrat intégré significatif (1) portant sur l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction et l'installation (iEPCI™) auprès de Woodside Energy Limited pour le développement du champ Lambert Deep et de la Phase 3 du champ Greater Western Flank, tous deux situés au large des côtes nord-ouest de l'Australie.

TechnipFMC assurera la conception, la fabrication, la livraison et l'installation des équipements sous-marins, dont le système de production subsea, les flowlines flexibles et les ombilicaux pour la connexion à la plate-forme Angel.

Il s'agit du deuxième contrat à s'inscrire dans l'accord-cadre iEPCI™, d'une durée de cinq ans, récemment signé entre TechnipFMC et Woodside.

Arnaud Pieton, Président Subsea de TechnipFMC, a déclaré : « *Nous sommes ravis de la conclusion d'un autre contrat iEPCI™ dans notre accord-cadre avec Woodside. Il s'agit de notre deuxième projet consécutif avec Woodside qui mettra à contribution notre offre Subsea 2.0, confirmant ainsi notre ambition commune, d'améliorer la rentabilité économique des projets subsea par des solutions intégrées, standardisées et adaptables* »

La plate-forme Angel est située à environ 120 kilomètres au nord-ouest de Karratha et est reliée au complexe North Rankin (NRC) via un pipeline sous-marin de 50 kilomètres.

(1) Pour TechnipFMC, un contrat « significatif » se situe entre 75 et 250 millions de dollars.

Note : ce contrat était inclus dans les résultats financiers du premier trimestre 2020

0-0-0-0



LOISIRS

Réouverture progressive des musées. Après un petit tour sur les sites internet des musées souvent cités dans notre revue, on peut faire les remarques suivantes :

- Réservation en ligne de billets et ou créneaux horaires y compris pour les personnes bénéficiant de la gratuité.
- Port du masque (non fourni) obligatoire
- Limitation du nombre de visiteur
- Accès uniquement dans certains musées aux salles d'exposition temporaires.

Pour éviter tous déplacements inutiles

Musée du Louvre – (6 juillet)	https://www.louvre.fr/
Musée d'Orsay	https://www.musee-orsay.fr/
Grand Palais (1 ^{er} juillet)	https://www.grandpalais.fr/fr
Musée Jacquemart André	https://www.musee-jacquemart-andre.com/
Musée Marmottan	https://www.marmottan.fr/
Musées de la ville de Paris	https://www.paris.fr/pages/paris-musees-les-musees-de-la-ville-de-paris-171



Alone at last. At the Louvre Museum Paris



NÉCROLOGIE

Jean-Marie POURCEL



C'est avec une immense tristesse que je vous informe du décès de notre ancien collègue et ami Jean-Marie Pourcel. Il a succombé le 17 avril du COVID 19 après 18 jours de réanimation.

Son épouse Graziella, m'a informé qu'une crémation est prévue le 4 mai, sans cérémonie. Une cérémonie avec la famille et les amis sera organisée ultérieurement.

J'avais déjeuné le 21 janvier avec Jean-Marie et Jean-Claude Goueffon, et nous l'avions trouvé en pleine forme (nouveau travail, plaisanteries, etc) après de longs mois d'absence.

Nous garderons tous en mémoire le souvenir de nos déjeuners et pause-café, de nos discussions passionnantes, de son humour éclectique et de son attachement à sa famille (sa femme Graziella et ses deux filles).

Merci de faire circuler l'information auprès des gens qui l'ont connu et aimé. "

Max DESSUS



C'est en effet une nouvelle très triste d'autant que par rapport à bon nombre d'entre nous, Jean-Marie était un junior. C'est hélas le premier cas de Covid connu qui affecte la communauté de Technip.

Son humour était parfois décapant mais c'était toujours un réel plaisir de partager avec lui son jugement de la nature humaine et sa vaste culture générale et sa vision des conséquences de l'actualité.

Toutes mes sympathies à sa famille.

Jean-Michel GAY



Pour moi aussi, c'est avec beaucoup de tristesse que j'ai lu cette nouvelle. J'étais moins proche que vous de Jean-Marie. Mais je retiendrai de lui, de cet homme, au-delà de son superbe humour et de sa grande culture, une profonde attention à l'autre, sincère.

Comme dit le proverbe africain que j'aime beaucoup : « un ancien qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle » ». Même si Jean-Marie est un jeune ancien....

Transmettez, s'il vous plaît, mon message d'affection à sa famille.

Et à vous, nos amis anciens de Technip, faites bien attention à vous. Vous nous êtes importants."

Christophe ANTOINE



Je suis atterré par cette nouvelle. Jean-Marie participait régulièrement aux déjeuners que nous organisions avec Bruno de Lesquen et Sauveur Sellam et j'ai transmis la nouvelle à ces derniers, ainsi qu'à Miriam Moore qui a longtemps été l'assistante de Jean-Marie au service juridique.

Je suis extrêmement triste, Jean-Marie était toujours joyeux malgré une santé très fragile et son humour était pour le moins décapant. Son amour de sa famille était évident et affirmé et c'est à elle que je pense maintenant, à l'épreuve qu'elle subit pendant cette période de confinement

Bernard MOULY



Jean-Marie était mon ami, et je redis mon extrême tristesse.

Pour moi aussi, c'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris cette nouvelle d'autant que j'avais échangé avec lui via WhatsApp fin mars.

Transmets mes plus sincères condoléances à sa famille.

Prenez bien tous les précautions minimales pour ne pas être infectés "

Serge AMZEL

Merci Max d'avoir fait passer cette terrible nouvelle. Je garde le souvenir d'un professionnel qui dans son métier de juriste soulevait des questions, mais lui s'attachait à y apporter des réponses et des pistes d'actions positives. Cela a été précieux dans le management de sujets délicats que nous avons pu ensemble rencontrer sur projets et en particulier sur les miens.

Je sais lui devoir une grande gratitude pour son aide personnelle. Sa vision précieuse, parfois "hors cadre", son humour dans la vie courante et sa chaleur humaine nous manquera.

Cette période compliquée ne met à disposition dans l'immédiat que des mots pour témoigner de ma compassion à sa famille dans cette épreuve.

Thierry LAVELLE



Quelle triste nouvelle. Lors de mes derniers échanges avec lui, j'avais retrouvé le Jean-Marie que nous connaissions et apprécions ; tous les jours avec un mot d'humour unique, qui rendait nos déjeuners particuliers. J'étais heureuse pour lui après une période si difficile.

Prenez soin de vous, mes collègues et anciens collègues.

Nathalie BALLAND-FERRERES



Ce fut un profond choc de recevoir cette annonce et d'apprendre le décès de Jean Marie. Nous avons travaillé ensembles six mois en 2016 sur le Projet Alger.

Jean Marie était quelqu'un d'exceptionnel, de profondément humain, et avec qui il était très agréable de travailler. Il avait toujours le sourire, un petit mot gentil pour chacun, c'était quelqu'un de très fin, avec beaucoup d'humour. Quand j'avais quitté le projet il m'avait offert un livre de Rohinton Mistry qu'il avait fait dédicacer par toute notre équipe. C'est le genre de petites attentions qu'il avait.

Je suis profondément triste, comme me disait un collègue ce matin en parlant de Jean Marie « ce sont les meilleurs qui partent les premiers » et cela semble encore plus injuste pour un homme bon, encore jeune et avec une famille.

Toutes mes condoléances à la famille de Jean Marie, il laisse des personnes très tristes chez Technip."

Audrey UGHETTO



Je vous remercie pour votre mot qui n'illumine pas réellement ma journée. Sans doute ai-je eu la chance d'avoir été l'un des derniers à bénéficier du savoir de Jean-Marie de manière aussi suivie lors de la clôture du Projet Alger. Que de discussions et débats sur le choix d'un mot ou la tournure d'une phrase, lors de la rédaction des dizaines de lettres que nous avons dû échanger avec le Client. Un véritable travail d'orfèvrerie toujours dans la bonne humeur et les rires.

Triste aujourd'hui de ne plus pouvoir le rencontrer dans un contexte plus enjoué que celui qui a suivi son départ, mais heureux toutefois que lors de votre déjeuner du 21 janvier vous ayez pu retrouver le Jean-Marie que nous avons tous connu. Malheureusement, je partage votre mot avec ceux qui comme moi ont pu passer de longs mois avec Jean-Marie au sein de notre petite task-force si sympathique en grande partie grâce à lui.

Philippe VERDERA



Nous sommes tristes d'apprendre la nouvelle et présentons nos condoléances à sa famille. Il était en effet très sympathique, de bonne humeur et d'un humour qui lui appartenait et le rendait exceptionnel. Paix à son âme.

Fadoua BELOUNIS



C'est avec une grande tristesse que je vous envoie ce message. Je viens de prendre connaissance du décès de Jean Marie Pourcel sur le site ARTP.

Nos relations professionnelles, bien que tardives, car dans les toutes dernières années de ma carrière, m'ont permis de mesurer ses fortes compétences et surtout de découvrir un homme plein d'humour, de gaieté et de chaleur humaine.

J'adresse toute ma profonde sympathie à sa famille, frappée par ce terrible virus dans ce contexte exceptionnel que nous connaissons. Sincères condoléances.

Alain Rapet

Gaston MATHERON



Adhérent de notre Association, Gaston Matheron est décédé le 01 avril 2020

Gaston Matheron est une des premières personnes que j'ai connu à Technip, job d'été août 1974 (fin du job en mars 2017, très long été !)

J'étais « petite main » dans l'équipe planning du projet des off-sites de la raffinerie de Sines. Gaston était en binôme avec M RICHARD coordonnateur études. C'est lui en outre qui m'a initié à la section 16 suivi de l'avancement des études, le tout en manuel à l'époque, le code matériel, numérotation des plans etc.

Jean-Pierre COHEN



Jean TORNE

Nous apprenons son décès très tardivement. Décédé le 12 février 2014 à l'âge de 78 ans. Il résidait à Pau. Jean était une "figure" de la Construction à Technip. Il venait de COCEI, société entrée dans le groupe Technip au milieu des années 70.



Philippe COLLET

Philippe Collet est décédé le 27 avril 2020.

Ingénieur de Projet, il avait travaillé dans l'équipe engineering du projet LEUNA, en charge des Offsites, avec Jean-Luc FAESSEL décédé récemment. Il avait pris la suite de Jean-Luc FAESSEL à la Direction de l'engineering du projet LEUNA lorsque celui-ci avait pris sa retraite puis il avait pris également sa retraite à la fin de ce projet. Il était adhérent de l'association ARTP.

Philippe COLLET a été responsable du service process à Lyon. Il avait remplacé Rossignol qui était parti au service démarrage (ou plutôt, je ne me rappelle plus, qui était passé directeur technique à Lyon avant de partir au démarrage). Il a ensuite été remplacé par Michel Ronchin au process à Lyon.

Collet était quelqu'un de carré (peut-être un peu trop ?!) si bien qu'il affichait une rigidité qui énervait un peu (je suis peut-être un peu trop franc !), mais on finissait par l'amadouer et il devenait très sympa.

Jacques MUNDWEILER



Paul LEFEBVRE

Une bien triste nouvelle que la disparition de Paul.

Je ne l'avais revu qu'une fois où deux depuis son départ de Technip il y a déjà bien longtemps.

Je garde un très bon souvenir de Paul, un collègue compétent, agréable. Un grand Monsieur dans son domaine déjà à l'époque, où on ne mettait pas en avant les inputs et actions HSE au niveau requis. Paul était un peu précurseur dans son approche chez Technip et avait forcément du mal alors dans cet environnement "HSE naissant". Ma première mission avec Paul a été l'analyse demandée par Total La Mède dans les années 90 lors de l'accident du FCC. Une analyse sur site de plusieurs jours où j'ai pu apprécier Paul, son savoir-faire et son côté très amical.

Jean-Pierre BINET

La famille met une cagnotte en ligne destinée à la recherche contre le cancer
<https://collecte.gustaveroussy.fr/paul.lefebvre>

Jean-Claude LEROY



Jean-Claude LEROY est décédé le 9 avril. Faire passer cet avis aux planificateurs P264/L264 et au staff Construction/PCC, car beaucoup l'ont connu, bien connu, il était très attachant.

Il écrivait récemment à un ancien collègue : « je n'ai pas peur de mourir car j'irai retrouver ma petite femme qui m'attend et qui me manque terriblement. ». Il pilotait encore des avions il y a peu, à un âge fort avancé !

Erik du BOULLAY



À Jean-Claude, ses Amis de Technip

C'est une triste nouvelle ! J'avais fait plusieurs chantiers avec lui. Il fait partie de cette cohorte d'anciens, aux caractères bien trempés, traversant nos vies, expériences et projets, ayant sans cesse beaucoup donné, avec courage et exemplarité.

Bon voyage à lui pour une dernière expatriation sans retour.

Jean-Marc AUBRY

Fellow Executive Project Director



C'est effectivement une triste nouvelle. J'ai côtoyé Jean-Claude pendant 18 mois sur un chantier au fin fond de l'Ouzbékistan. Un grand professionnel très impliqué doublé un être humain convivial et attachant. De grands souvenirs de cette période conjointe. Je l'ai retrouvé ensuite à Paris avec plaisir.

Bon voyage à lui accompagné de mes amicales pensées.

Patrice MAXIMILIEN

Chef du département Planning et Directeur de Projet



Bien triste nouvelle. Une personne de grande qualité, j'ai beaucoup appris à son contact surtout sur le plan humain.

Jean-Louis ROMANI

Directeur de Projet



Une très grande tristesse pour cet homme qui cachait sa fragilité sous un abord grande gueule impressionnante. Je l'ai suffisamment côtoyé pour discuter avec lui, ou plutôt écouter ses "histoires", difficiles à stopper les derniers temps où nous avons travaillé ensemble. Je sais que son épouse lui manquait beaucoup et que la solitude lui pesait, voilà pourquoi il était toujours le premier à répondre présent. Il avait des horaires un peu élastiques au siège, mais il faisait chaque jour l'AR Le Havre-Paris, un record de ténacité. Ses connaissances étaient immenses mais peu en ligne avec le besoin d'élaborer des plannings toujours plus courts, vendables à nos dirigeants. Nous parlions du Havre et de l'aviation, sa grande passion. J'ai beaucoup apprécié de le côtoyer et c'est un personnage impossible à oublier...

Marie-Francine BOUCHARD

Planificatrice sénior



Jean-Claude faisait partie du département Maîtrise des délais, qui a regroupé un grand nombre de personnes un peu hors du commun mais toujours agréables, dispos, très pros et très dédiées. Je l'avais connu au travers de JF. Normand avec qui il avait travaillé.

Stéphane MAZURAS

Responsable de Marchés de construction



Pour toujours, une moustache, un regard pétillant, une gouaille et des éclats de rire, le tout dans un grand professionnel. Le paradis des "planeurs" est ouvert à Jean Claude et va lui permettre de continuer de voler, à jamais, en nous.

Gilles LUMÉ

Planificateur expert et adjoint du chef du département Planning

Bien triste nouvelle, on a bossé ensemble sur WUP et sur PMP.

Sacré personnage que l'on a surnommé niveau 12 il s'éclatait quand son planning était au niveau du boulon.

Jean-François NORMAND
Planificateur sénior

Quelle tristesse Nous avons une pensée de soutien pour ses proches Repose en Paix.

Jean-Claude Roland BIANCIOTTO
Planificateur puis Directeur de Chantier



C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris la nouvelle. J'ai eu l'occasion de travailler directement avec Jean-Claude sur des projets à Technip et je garderai toujours le souvenir de son professionnalisme, de sa bonne humeur et de son énergie positive. Il a toujours eu à cœur de partager ses connaissances et j'ai beaucoup appris à ses côtés. J'ai également une pensée particulière pour sa famille qui doit faire face à cette épreuve difficile.

Jérôme PETIT
Planificateur sénior puis Chef de Projet



C'est une triste nouvelle ! Jean-Claude Leroy avait travaillé avec une grande majorité d'entre nous. Toutes mes condoléances à ses proches.

Christophe BAUDEL
Directeur de Projet



J'ai énormément apprécié Jean-Claude et son caractère bien trempé mais extrêmement humain et attachant. Je me souviens quand il a débarqué sur mon chantier de Donges avec sa caravane, c'était en 99, puis notre épopée au Venezuela, et j'ai toujours apprécié le croiser par la suite. Lui qui aimait les avions, le voilà dans le ciel. Nous ne t'oublierons pas, repose en paix !

Bruno MONCADE
Chef de chantier puis Responsable de la Construction de Technip



Oui, la mort n'a pas été aussi présente dans nos vies et l'actualité depuis longtemps. Dans l'association des anciens de Technip, nous honorons aussi les anciens prestataires qui ont fait une partie importante de leur carrière à Technip et qui ont été honorablement connus... Nous sommes tous conscients que sans les prestataires, Technip ne serait pas ce qu'il est (et a été).

Philippe ROBIN
Responsable de l'Engineering puis Directeur de Projet



Que le Seigneur lui soit miséricordieux. Nous l'aimons bien notre Jean-Claude, beaucoup l'ont connu, il était très attachant.

Il m'écrivait en 2012 « Je n'ai pas peur de mourir car j'irai retrouver ma petite femme qui m'attend et qui me manque terriblement ».

Et en 2016 « Aurais tu un travail pour moi, pas pour l'aspect pécuniaire mais pour travailler et changer d'air, je m'ennuie à ne rien faire, j'ai 72 ans mais encore la pêche ! Je donne tous les jours, car j'aime mon prochain, qui ne me le rend pas toujours ; je pense que lorsque je ne serai plus dans ce monde des vivants et que je retrouverai tous ceux que j'ai aimé, pour moi la vie restera entre le ciel et les étoiles. Oui j'ai préparé ma mort, et mes retrouvailles avec tous ceux que j'ai aimé. »

Erik du BOULLAY
Chef du département Planning puis chef de projet



Bouleversé par cette triste nouvelle. Toutes mes condoléances à toute ta Famille dont tu me parlais souvent. Je suis certain que tu vas continuer à veiller sur eux de là-haut. Bon vol mon Ami.

Paul GUILLET
Planificateur sénior

Lors de notre première rencontre le courant est tout de suite passé et dès que j'ai pu l'intégrer au sein de notre équipe, j'ai apprécié ses qualités. Il a toujours répondu présent. Sa grande expérience dans le domaine de la construction nous a permis de le faire participer au succès de nombreux projets. JEAN-CLAUDE était compétent, très courageux, vif, fidèle en amitié. Il a toujours bien défendu les intérêts de TECHNIP. J'ai continué de le rencontrer, toujours avec plaisir, après avoir quitté la vie active, mais j'ai constaté une dégradation de son état moral en grande partie après le décès de son épouse, également l'arrêt de l'activité professionnelle, et quelques ennuis de santé l'ont touché récemment. Son décès brutal m'a beaucoup attristé, il restera longtemps dans nos souvenirs.

Jean HAMON
Responsable du département Planning



« Avec l'avion, nous avons appris la ligne droite. »
Antoine de Saint-Exupéry
A bientôt, on se reverra au bout : au ciel !

NDLR Sur le site www.artechnip.org, le très bel hommage élaboré par Erik du Boullay à partir de ces témoignages



Jean ROBIN

Jean Robin est décédé brutalement début avril. Il résidait à Saint-Cloud.
Il a travaillé chez Technip entre 1984 et 1995 en tant qu'ingénieur Génie Civil - responsable d'études. C'était un ancien de CLE.

J'ai bien connu Jean Robin qui est arrivé de CLE avec son ami Jacques Duval et Jacques Franquelin (tous trois à la même période). Ils ont laissé de très bons souvenirs au sein du Département et ont amené des compétences que nous n'avions pas, en particulier dans les cimenteries, mais pas que...
Très cordialement

Jean-Marie TERNISIEN

A mon retour à TP en 1990 nous avons été dans le même bureau pendant 2 ans je crois. Effectivement il est arrivé de CLE en même temps que Jacques Duval.

Je crois me souvenir qu'il était centralien.

C'était quelqu'un de très discret en même temps que très agréable. J'en ai gardé un bon souvenir. Il devait être très âgé car parti en retraite avant J Duval, qui lui était dans mon dos (!) derrière la cloison...

Amitiés

Jean-Louis FINEL



René CAMBIER

Nous avons appris le décès de René CAMBIER à l'hôpital, victime du Corona virus.

René CAMBIER était N°2 de La Tuyauterie en tandem avec Jean-Charles GARNIER N°1. C'était sur la période de Technip à Rueil. Il a partagé cette fonction avec le grand MILLET. René figure sur la liste des 100 premiers Techniciens (N° 84). Il a été recruté à la même période que Wladimir ALECHINE. Il dépassait donc certainement les 90 ans.

Jean-Marie TERNISIEN



Alexandre OLLIVIER

Nous avons appris le décès d'Alexandre OLLIVIER survenu le 07 avril 2020. expert en études de sol.

Alain GOUISSET



Alain GOUISSET est décédé brutalement le 10 mai Alain Gouisset d'une crise cardiaque à l'âge de 71 ans. Les funérailles ont lieu le jeudi 14 mai 2020 à 11h30 au Cimetière de Villeneuve-Lès-Avignon (30400) dans le cercle limité de la famille et des proches. Yves Kervren a représenté Technip et ses anciens collègues.

Il était connu à Lyon et à Paris en tant que Directeur de Projet et Chef de Chantier. En particulier il avait été coordinateur des projets LNG au Qatar dans les années 2006-2008. Encore récemment, il intervenait ponctuellement à Technip pour partager son expérience et conseiller les équipes.

Ayant une forte personnalité, exigeant et toujours plein de dynamisme, il était apprécié de ses collègues.

Lors de son départ en retraite, il avait fait construire une maison écologique à faible consommation d'énergie dans la vallée du Rhône près d'Avignon, projet qu'il avait mené avec passion comme ceux de Technip, en mettant la pression sur les artisans locaux. Il s'était investi dans la vie locale et s'était présenté aux élections municipales.

Adhérent à l'association ARTP, il participait régulièrement à nos rencontres. Il était présent lors de notre dernière assemblée générale du 10 octobre 2019 au cours de laquelle la photo ci-jointe avait été prise.

Message d'Alain POINCHEVAL, Président de Technip-France

Cher(e)s Collègues,

C'est avec une grande tristesse que nous vous faisons part du décès d'Alain Gouisset, survenu dimanche à la suite d'une attaque cardiaque.

Alain a travaillé plus de 40 ans au sein de notre entreprise. Il rejoint le Groupe en 1974 en tant que Process Engineer à Lyon. Il occupe, entre 1977 et 1988, différents postes de Construction Manager avant de devenir, à partir de 1988, Project Manager puis Project Director.

Depuis 2005 et jusqu'à son départ en retraite, Alain était Executive Project Director sur des projets de liquéfaction de gaz (3 LNG) au Qatar. Après son départ en retraite en 2012, Alain a continué à partager son expertise sur divers projets comme Rovuma et NFE Qatar.

Alain était reconnu pour son Leadership, son professionnalisme et sa rigueur, sa grande expérience et son sens du travail, son caractère bien trempé et sa gentillesse.

Pour celles et ceux d'entre vous qui souhaitent transmettre un message à sa famille, merci de l'envoyer à Yves Kervren [yves.kervren@technipfmc.com].

Nos pensées vont à Alain, sa famille et ses proches, ainsi qu'à tous ses collègues qui l'ont côtoyé.

Diffusion générale – Technip France »



Je suis profondément attristé d'apprendre le décès d'Alain, collègue de mes premiers pas chez Technip. Il nous avait rejoint à Technip Lyon en 1974 dans le même département que moi.

Nous y étions très peu nombreux et avons rapidement sympathisé en découvrant ensemble les valeurs et la motivation de notre nouvelle société dans l'ambiance chaleureuse du bureau lyonnais. Il s'y est très vite intégré et a su mettre en valeur ses acquis et ses qualités pour poursuivre sa carrière chez Technip avec le succès mérité que nous connaissons.

Nos chemins ont ensuite été différents et nous n'avons jamais eu l'occasion de participer au même projet mais nous étions heureux de nous rencontrer plus tard lors de ses passages sur Paris... Je garde de tous ces instants le souvenir d'une personne dynamique, joviale, humaine et avenante.

J'adresse mes condoléances les plus sincères et toute ma sympathie à ses proches.

Alain RAPET

La disparition de notre collègue Alain Gouisset m'a beaucoup touché, disparu trop jeune (et on disparaît toujours trop tôt) pour lui, ses proches et ses amis. J'ai beaucoup travaillé de près avec Alain pendant près de 20ans, et j'en garde le souvenir d'un grand professionnel, fortement engagé dans les projets qu'il défendait, travailleur sans limite, exigeant pour ses équipes comme pour lui-même.

Mes premières collaborations avec Alain datent des propositions NEB Abu Dhabi, début 2000. Une collaboration avec Alain qui s'est poursuivie sur nombreuses autres propositions, missions et des projets, avec bien sûr sur site le projet QGX puis les 3LNG.

Alain était très engagé dans les causes/projets qu'il supportait. Il était un grand défenseur du TECHNIP de la période des grands projets qui ont fait grandir le Groupe.

Après son départ en retraite, Alain avait dispensé à de nombreuses occasions son support et expertise sur des propositions exposées, et jusque encore 2018, j'ai eu le plaisir de partager avec lui des inputs pour des propositions très en vue à l'époque.

Alain restera pour moi une figure des acteurs de TECHNIP qui se sont engagés fortement sur leurs projets. Je garderai de Alain cette image forte d'un grand professionnel, et d'un homme /collègue fort agréable.

Je garde aussi l'image de Alain, non seulement du 10 octobre 2019 à Adria où j'ai passé un long moment avec lui, mais aussi de toutes ces années qu'il a passées à Adria et sur sites à marteler son enthousiasme et son ardeur sur ses projets.

Mes sincères condoléances à sa famille, ses amis et ses proches.

Jean-Pierre BINET



Entre 1985 et 1988 j'ai été en tandem avec Alain sur le site de Jorf Lasfar au Maroc pour le projet Technip-Pec des Unités d'Engrais (Alain directeur du chantier et moi directeur des travaux). Le client OCP était aussi en charge des études de détails et devait nous fournir le gros de la supervision (cherchez l'erreur !). Ce fut un chantier extrêmement difficile avec 4 changements de directeurs de projet exigés par le Client, un budget en dessous de l'imaginable, Technip siège en pleine crise sociale, et des pressions continues sur nos sous-traitants. Notre PDG PM Valentin, avec son homologue de PEC Engineering, a dû passer lui-même deux semaines sur place en fin de la Mise en Route pour solder le contentieux. Alain Gouisset, tout au long de ses trois années a fait preuve d'une énergie sans faille pour trouver à chaque fois les moins mauvaises solutions et continuer à faire avancer le projet et à maintenir le cap. Je ne compte pas les réunions nocturnes chez lui, bien après minuit à refaire les plannings ou rebâtir des stratégies ou même une fois sur chantier à la lumière des phares parce que le groupe électrogène était tombé en panne !

Ces anecdotes veulent simplement illustrer les qualités professionnelles et humaines d'un homme avec qui j'ai partagé au long des 25 ans qui ont suivi, des aventures qui sont le propre des chantiers mais qui doivent toujours leur réussite à des hommes comme Alain.

Alain était infatigable et sa pugnacité et sa ténacité qui ne l'ont jamais quitté ont fait de lui un des grands noms de Technip. Il ne donnait pas sa confiance facilement mais dès qu'elle était acquise c'était pour toujours.

Je suis certain qu'il avait encore des projets plein la tête et sa disparition me touche beaucoup.

A Micheline, sa femme, à ses deux fils Bruno et Niels, ainsi qu'à tous ses proches j'adresse mes plus sincères condoléances

Michel MOUTTE



Gérard BELLIER

Adhérent de notre Association, l'épouse de Gérard BELLIER nous a appris le décès de son mari 2 avril 2020



Jean DONATH

Adhérent de notre Association, le petit fils de Jean DONATH nous a appris le décès de son grand-père le 5 juin 2020

Sylvie ROULLET



Nous avons appris le décès de Sylvie ROULLET le 21 mai 2020. Elle était arrêtée depuis juillet 2018, elle a connu des hauts et des bas et son état s'est dégradé ces derniers jours. Qu'elle repose en paix maintenant.

Communication de Technip France

Cher(e)s Collègues,

C'est avec une grande tristesse que nous vous faisons part du décès de Sylvie ROULLET, survenu jeudi dernier des suites d'une longue maladie.

Sylvie a rejoint l'entreprise en juillet 1982. Hormis un passage au Service Propositions en 2004, Sylvie a travaillé toute sa carrière au sein des équipes du Secrétariat Projet, sur de nombreux projets tels que : AGBAMI, JUBILEE, COGA, BROWSE ou plus récemment LFB Arras.

Sylvie était reconnue pour son engagement, son efficacité, son professionnalisme, sa bonne humeur, et sa grande bienveillance.

Pour celles et ceux d'entre vous qui souhaitent transmettre un message à sa famille, merci de l'envoyer à Elisabeth Jobert (elisabeth.jobert@technipfmc.com)

Nos pensées vont à Sylvie, sa famille et ses proches, ainsi qu'à tous ses collègues qui l'ont côtoyé.

Alain POINCHEVAL
Président de Technip France



Sylvie s'en est allée en ce jeudi de l'Ascension

Après avoir vaillamment combattu contre un double cancer, elle était en rémission l'automne dernier et tous les espoirs étaient permis. Malheureusement, le cancer est revenu en force en ce début d'année et les traitements ne pouvaient que ralentir sa progression.

Sylvie s'est battue avec courage et sans se départir de sa bonne humeur et de son sourire, demandant sans cesse de vos nouvelles et des nouvelles de TPFMC car elle espérait pouvoir revenir et tous vous revoir.

Gardons d'elle une image qui lui ressemble et qui doit nous inspirer : une femme souriante, dynamique, rigolote, toujours à l'écoute et prête à rendre service.

Sylvie nous t'apprécions tous et nous ne t'oublierons pas, repose en paix

Stéphanie LAGRANGE



Encore une bien triste nouvelle.

Sylvie était une secrétaire de projet très compétente et très attentionnée, qui s'impliquait à fond dans chaque projet et dans chaque équipe de projet.

Son père fut également un pilier de Technip, au service reprographie, me semble-t-il.

Sincères condoléances à sa famille et à ses proches et à ses amis.

Max DESSUS

C'est vrai que sa bonne humeur et sa personnalité était précieuses au sein de l'équipe et apportait de la lumière et des rires !

Oui, elle manquera fort à Technip et à ceux qui l'ont connue !

Liliane DENES



Très triste nouvelle qui me peine profondément.

Sylvie fut la dernière assistante de projet avec qui j'ai collaboré sur le projet LFB 2020. J'ai d'autant plus apprécié son aide que je ne faisais plus partie de la structure permanente de Technip. Sa connaissance des rouages de l'organisation, son efficacité, sa courtoisie alliée à son élégance ont fait que c'était toujours un réel plaisir de travailler sur un projet où Sylvie était assistante du directeur de projet.

Je transmets à sa famille mes profondes condoléances.

Jean-Michel GAY



Très triste nouvelle effectivement. Je rajouterai au message de Max que Sylvie était de nature joyeuse et mettait une bonne ambiance dans l'équipe de projet. On n'oublie pas les projets sur lesquels nous avons travaillé ensemble. Il se trouve qu'elle n'habitait pas très loin de chez moi et je la voyais de temps à autre en faisant mes courses, on fréquentait le même marché. La dernière fois que je l'ai vue, en janvier ou février je crois, elle était optimiste pour sa santé et parlait de son départ en retraite prochain. Son décès me peine profondément. Sincères condoléances à sa famille et ses amis.

Philippe ROBIN



Injuste que Sylvie parte si tôt.

Je l'ai connue sur la fin du contrat Al-Jubail, où elle travaillait avec Michel Raynaud à CB3.

Elle aura œuvré durant toute sa carrière à Technip avec cœur, enthousiasme et générosité toujours avec un entrain communicatif. Bienveillante avec les autres elle exprimait la gaieté.

Partie aux portes d'une retraite qu'elle méritait et qu'un mauvais coup du sort lui a refusé, elle nous laisse le meilleur souvenir.

Sa joie de vivre n'est pas morte et sur qu'elle repose en paix."

Bernard LEYRIS



Claude LE BIAVANT



Nous avons appris le décès de Claude LE BIAVANT survenu le 5 avril 2020, à l'âge de 79 ans, des suites du Covid-19. Il repose au columbarium de Levallois-Perret.

Beaucoup de Techniciens l'ont connu en tant que Construction Manager sur les chantiers de ROSTOCK pour CLE et LEUNA pour TP.

De la part de Philippe, son frère et ancien de TPG et TP.

J'ai connu Claude sur le chantier de Leuna où il était le N°2 du chantier, directeur adjoint du directeur de chantier, représentant de Lurgi. Une fois la construction bien avancée, il avait été remplacé par Jean Lanusse-Cazalé pour le pre-commissioning et la mise en route.



Il était d'origine CLE et il rappelait souvent, Rostock l'avait beaucoup marqué. C'était un chef de chantier à l'ancienne aux abords difficiles et taiseux. Lorsqu'on avait réussi à casser la glace et obtenu sa confiance, c'était une personne sympathique. Très attaché à l'île de Groix, on partageait l'amour de la Bretagne en commun avec ses paysages qui nous manquait bien en Saxe-Anhalt. Son expression favorite lorsqu'il était en désaccord avec une suggestion ou autre était « ça ne vaut pas un coup de cidre ! », même les allemands avaient fini par comprendre que c'était définitif.

Philippe ROBIN



Je me souviens en effet de Claude Le Biavant en tant que numéro 2 sur le site de Leuna. De stature imposante il était affecté d'une claudication marquée. De grande culture, il maîtrisait pleinement la langue de Goethe et son séjour en RDA lui avait permis d'affiner ses analyses de la psychologie des "Ossies".

Épris de langue et littérature, il n'utilisait dans les conversations que rarement l'adverbe "également" mais en lieu et place préférerait le vieux terme de "itou".

Jean-Michel GAY



Claude Le Biavant, adjoint de F. Deetjen le directeur du chantier TLT était mon supérieur hiérarchique direct sur Leuna. Il avait compris que la stratégie initiale de construction, très centralisée et uniquement Top Down ne nous permettrait pas de tenir les délais et, bien que ceci minimise son rôle, il avait admis que les area managers devaient avoir toute l'autonomie nécessaire.

Avec sa démarche claudicante il arpenteait sans cesse les bureaux de chantier pour interroger les équipes et faire remonter les bonnes infos auprès de F Deetjen et S. Alev qui statuaient en dernier ressort sur les priorités. Il pratiquait aussi volontiers la Biergarten Politik en mixant les allemands et les français sans oublier les mercenaires anglais pour maintenir une cohésion des équipes et aussi les « challenger ».

Michel MOUTTE

Pierre DELAMESIÈRE



C'est avec beaucoup de chagrin que j'ai appris ce matin, le 17 mai 2020, le décès de Monsieur Pierre Delamesière, ancien chef de chantier à la Raffinerie de Bosanski Brod en ex-Yougoslavie. Monsieur Delamesière est décédé à Sélestat, en Alsace, à l'âge de 87 ans.

Chers anciens de Technip,

Je vais vous parler d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître ... disait le poète.

Ceci est un témoignage d'une interprète qui a connu et travaillé avec Monsieur Pierre Delamesière dans les années 80 du siècle dernier lorsqu'il était chef de chantier de l'extension de La Raffinerie de Bosanski Brod en ex-Yougoslavie et qui est restée son amie jusqu'à son départ, plus de 40 ans.

Je laisserais ses pairs juger de ses compétences professionnelles.

Quant à moi je veux dire seulement que Pierre Delamesière était un homme intègre, homme aux convictions bien arrêtées et qui respectait les valeurs inculquées par ses parents. Et par-dessus tout un homme de cœur et chaleureux ! Longtemps après son départ de Bosanski Brod, la porte de sa maison à Saint Gratien restait ouverte à tous ceux qui souhaitaient le revoir.

Une autre facette de Pierre, peu connue. Il s'est occupé, avec son épouse, de ses parents déjà âgés et de sa tante Edith, qu'il chérissait, jusqu'à sa mort à l'âge de 102 ans.

Malheureusement, un de ses deux fils est décédé peu après son épouse, mère de leurs 3 enfants. Pierre et son épouse ont accueilli Dorine, Camille et Petit Pierre et les ont élevés jusqu'à leur majorité.

Il y a quelques années Pierre s'est mis à la peinture. Son salon était une véritable galerie d'art et certains de ses tableaux de véritables chef-d'œuvres.

Comment ne pas respecter et ne pas apprécier un tel homme, de la race humaine en voie de disparition.

Repose en paix, cher Pierre !

Les deux photos datent d'une autre époque

- (1) Pot de départ de Monsieur Delamesière de la Raffinerie
- (2) Les ingénieurs de la Raffinerie lors d'un séjour au centre de Saint-Nazaire.

La même femme sur les deux photos c'est moi.

Voici ce que j'avais à cœur de dire.

Dans sa jeunesse, Pierre faisait du vélo à haut niveau. Il a été champion de France en poursuite FSGT en 1958 tel que le relate l'article ci-contre. (NDLR sur le site www.artchnip.org).

Merci d'avance de publier ces souvenirs ; Pierre le mérite bien.

Paix à son âme

Pierre était adhérent à l'association ARTP.

Nada MAJER

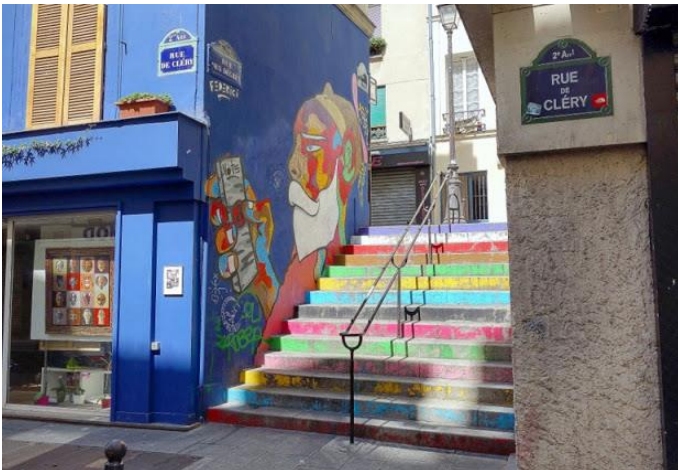
Zagreb, Croatie - ex-interprète de français à la Raffinerie de Bosanski Brod



ARTP adresse aux familles et amis sa sympathie et ses sincères condoléances

MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE DES ADHÉRENTS

SUR LA VERSION IMPRIMÉE UNIQUEMENT



La rue des degrés – Paris 75002



La rue du chat qui pêche – Paris 75005

JUILLET-2020

Association des Retraités de Technip
92973-Paris La Défense-CEDEX-France
a.rtp@external.technipfmc.com
www.artechnip.org